



BUDGET
2021

Débat d'Orientation Budgétaire
2021



Rapport d'Orientations Budgétaires

A l'appui du

Débat d'Orientations Budgétaires

Présentation au Conseil Communautaire

du 18 février 2021

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
<i>Rappel réglementaire</i>	<i>6</i>
1. <i>CONTEXTE MONDIAL ET EUROPEEN.....</i>	<i>7</i>
A. <i>LES CONSEQUENCES DANS LA ZONE €.....</i>	<i>7</i>
B. <i>L'INTERVENTION ET LE SOUTIEN DE L'EUROPE</i>	<i>7</i>
C. <i>En France</i>	<i>8</i>
a. <i>Les conséquences sur le marché du travail.....</i>	<i>8</i>
b. <i>L'inflation</i>	<i>8</i>
c. <i>La situation des entreprises.....</i>	<i>8</i>
d. <i>Dette et déficit public.....</i>	<i>9</i>
e. <i>Les moyens déployés</i>	<i>9</i>
<i>Sollicitations au titre du Plan "France Relance" 2021-2022.....</i>	<i>10</i>
2. <i>LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES POUR LES COLLECTIVITES LOCALES.....</i>	<i>11</i>
A. <i>LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT : DOTATIONS ET PARTICIPATIONS.....</i>	<i>11</i>
a. <i>Les concours financiers.....</i>	<i>11</i>
b. <i>Transferts financiers de l'Etat.....</i>	<i>11</i>
c. <i>Réduction de la contribution au FNGIR pour certaines communes</i>	<i>12</i>
d. <i>Atténuation du prélèvement sur fiscalité des EPCI</i>	<i>12</i>
e. <i>Fonds et dotations d'investissement.....</i>	<i>12</i>
f. <i>Prolongation de la clause de sauvegarde fiscale pour 2021.....</i>	<i>12</i>
B. <i>LA REDUCTION DES IMPOTS DE PRODUCTION DE 10 MILLIARDS D'€ ET L'EXONERATION FACULTATIVE DE LA CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE (CET)</i>	<i>13</i>
a. <i>Baisse de la Cotisation à Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)</i>	<i>13</i>
b. <i>Réduction des impôts fonciers des établissements industriels</i>	<i>13</i>
c. <i>Exonération de CET en cas de création ou d'extension d'établissement.....</i>	<i>14</i>
d. <i>Abandons de loyers</i>	<i>14</i>
C. <i>MESURES FINANCIERES ET FISCALES DIVERSES</i>	<i>14</i>
a. <i>Centralisation des taxes sur la consommation finale d'électricité</i>	<i>14</i>
b. <i>Automatisation progressive du FCTVA.....</i>	<i>14</i>
c. <i>Modifications en matière de taxe de séjour</i>	<i>15</i>
d. <i>Financement du service de collecte et de traitement des ordures ménagères</i>	<i>15</i>

e. Expérimentation du compte financier unique	15
D. FOCUS COMMUNAL : L'URBANISME.....	15
a. Adaptation de la taxe d'aménagement en vue de lutter contre l'artificialisation des sols	15
b. Transfert à la DGFIP de la gestion des taxes d'urbanisme	15
POUR VOIR PLUS LOIN et EN BREF	16
La réforme des indicateurs	16
Les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation	16

SITUATION, PERSPECTIVES, ENJEUX ET PROPOSITIONS RELATIVES AUX ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE..... 17

1. Budget Principal 2020.....	17
A. Généralités.....	17
B. Section d'exploitation	18
C. Charges de personnel.....	26
D. Comparatif 2019 / 2020 en section d'exploitation	29
E. Comparatif 2019 / 2020 en section d'Investissement	31
F. Les dépenses et recettes réelles par fonction	32
G. Les Restes à réaliser reportés sur le Budget 2021	33
H. Autres éléments à prendre en compte :	34
I. Les subventions.....	35
J. L'Etat de la Dette	37
2. Budgets annexes 2020.....	38
A. Cité souterraine :.....	38
B. Assainissement :.....	39
C. Zones d'activités :.....	40
D. MARPA :.....	41
E. Centre aquatique.....	42

EVOLUTION DE LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES DEPENSES ET PERSPECTIVES..... 43

1. Les faits les plus marquants en RH :.....	43
2. L'effectif au 31/12/2020	45
3. Les Dépenses :	54
4. Les perspectives 2021.....	54

PROJET DE TERRITOIRE 57

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES	59
<i>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....</i>	60
<i>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....</i>	62
<i>DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE</i>	64
<i>GEMAPI.....</i>	67
<i>ASSAINISSEMENT.....</i>	68
COMPÉTENCES OPTIONNELLES	70
<i>HABITAT.....</i>	71
<i>VOIRIE.....</i>	72
<i>SOLIDARITÉS.....</i>	73
COMPÉTENCES FACULTATIVES	76
<i>CONSTRUCTION D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS.....</i>	77
<i>LUTTE CONTRE L'ÉROSION ET LE RUISSELLEMENT</i>	78
<i>ENFANCE / JEUNESSE / SCOLAIRE</i>	79
<i>CULTURE.....</i>	82
<i>GESTION DU PATRIMOINE INTERCOMMUNAL</i>	85
AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2021	86



INTRODUCTION

Rappel réglementaire

Au-delà de l'obligation légale d'établir et de faire un débat autour des orientations budgétaires, introduite par l'article L.5211-36 du CGCT, ce dernier est destiné à favoriser les discussions et partager les évolutions de la situation financière d'une collectivité.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) fait l'objet d'une délibération dont l'absence entache l'adoption du budget primitif d'illégalité. Le vote de celui-ci doit intervenir dans les deux mois qui suivent l'approbation du DOB. Prendre acte de la tenue du DOB permet aux établissements publics et collectivités de se prémunir d'un recours des tiers.

Pour l'année 2021 l'obligation de ne pas présenter le DOB au conseil communautaire d'adoption du budget est suspendue.

Le DOB doit contenir :

1. Les orientations budgétaires : les évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes tant en section de fonctionnement que d'investissement en précisant les hypothèses d'orientations retenues en matière de fiscalité par exemple ou de concours financiers, de tarification,
2. Les engagements pluriannuels qui consistent en la programmation des investissements et des attendus en recettes comme en dépenses,
3. La structure et la gestion de la dette contractée.
4. Des éléments relatifs aux dépenses de personnel : la structure des effectifs, les dépenses de personnel comportant notamment les éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature.
5. Les informations relatives à la durée effective du travail. Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines.

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 apporte un nouvel élément rendu obligatoire dans le DOB, à savoir les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la structure publique.

Le DOB de l'EPCI sera transmis obligatoirement aux communes membres dans un délai de 15 jours. De même, les communes de plus de 3500 habitants doivent transmettre leur DOB à l'EPCI dont elles sont membres.

Il sera également mis à la disposition du public dans ce délai et publié sur le site internet de la CCTNP dans le délai d'un mois suivant son adoption.

1. CONTEXTE MONDIAL ET EUROPEEN

L'année 2020 restera marquée par les périodes de confinement successives suite à l'apparition fin 2019 du Coronavirus SRAS-COV-2.

Depuis, l'économie mondiale évolue au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face. L'activité a suivi le rythme des confinements et déconfinements assortis de ses mesures contraignantes.

Avec plus de 1.2 millions de décès et plus de 53 millions de cas d'infection à la COVID-19 recensés au niveau mondial, les annonces d'accès prochain à des vaccins relativement efficaces apparaissent comme la véritable solution pour enrayer la pandémie.

A. LES CONSEQUENCES DANS LA ZONE €

Après une chute vertigineuse du PIB comparée à celle de 2008, due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai dans la plupart des économies de la zone €, l'activité, profitant de la levée progressive des mesures contraignantes a fortement rebondi cet été.

Pour autant l'activité reste en retrait de plus de 4% par rapport à la fin de l'année 2019. Les secteurs sources de fortes interactions sociales, tels les transports, la culture, le tourisme, la restauration et l'hébergement demeurent durablement affectés.

Seuls des pays comme l'Allemagne, qui disposent de secteurs manufacturiers importants souffrent moins.

Les gouvernements européens tentent de minimiser l'impact économique notamment en laissant les écoles ouvertes et en préservant le secteur de la construction.

B. L'INTERVENTION ET LE SOUTIEN DE L'EUROPE

Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions européennes devrait atténuer les effets de la 2^{ème} vague de la pandémie au sein de la zone €.

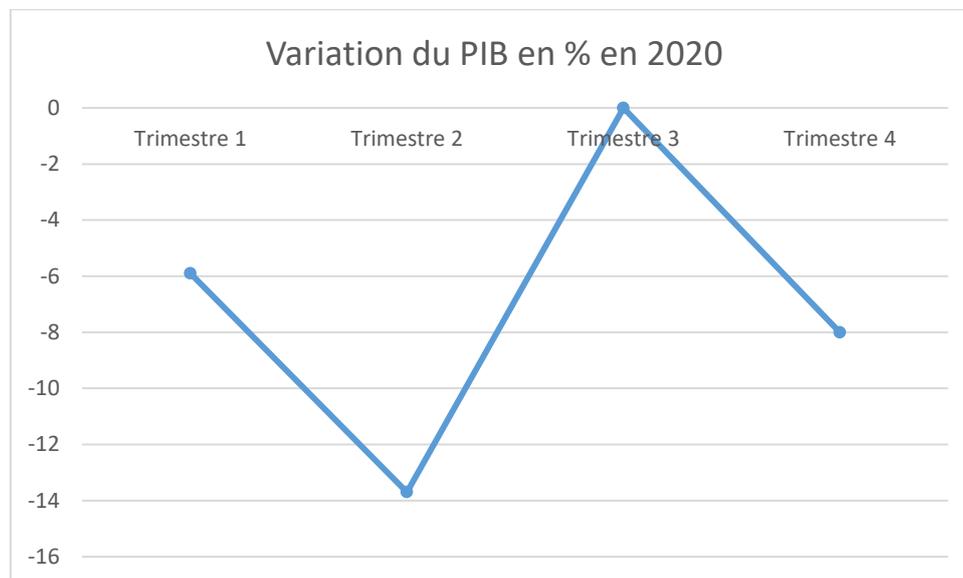
Les Etats membres se sont en effet mis d'accord sur un important plan de relance de 750 milliards d'€ en prêts et subventions. Sur le plan sanitaire, la commission a également annoncé fin octobre le financement de transferts transfrontaliers de patients pour 220 millions d'€.

Au-delà elle a maintenu sa politique monétaire, qui s'est traduite par des taux d'intérêts très bas, dont nous retrouvons la traduction à la CCTNP au travers de l'emprunt dédié au centre aquatique, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public.

Dans ce contexte les prévisionnistes annoncent une chute de la croissance du PIB en zone euro de 8% en 2020 avant un rebond potentiel de 6% en 2021.

C. En France

Notre PIB est inférieur de 4.3% par rapport à 2019.



a. Les conséquences sur le marché du travail

Au premier semestre 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié.

Au troisième trimestre, le nombre de chômeurs a augmenté de 628 000 en France pour atteindre 2.7 millions tandis que le taux de chômage s'élevait à nouveau à 9%.

C'est pourquoi le gouvernement a adopté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards d'€ et à 6.6 milliards d'€ pour 2021.

Le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11% d'ici à la mi-2021, pour diminuer et atteindre 8% vers la fin de 2022.

b. L'inflation

Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation de l'indice des prix à la consommation a fortement baissé passant de 1.5% en janvier 2020 à 0% en septembre, son taux le plus bas depuis mai 2016. Deux causes principales à cela : un effondrement des prix de certains biens et services induit par une baisse de la demande et la chute des prix du pétrole.

Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible un certain temps : après 1.1% en 2019, l'inflation française devrait atteindre à peine 0.5% en moyenne en 2020 et demeurer à 0.6% en 2021.

c. La situation des entreprises

Depuis mars, la crise sanitaire s'est traduite par une forte hausse des demandes de crédits de trésorerie des entreprises, atteignant des niveaux records. Elle est passée de 35% au 1^{er} trimestre 2020 à 72% au second.

Sans surprise ce sont les secteurs de l'hébergement et de la restauration, le conseil et les services aux entreprises et le transport et entreposage qui ont été les plus demandeurs.

d. Dette et déficit public

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11.3% du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119.8% du PIB.

Avant le nouveau confinement, le gouvernement prévoyait une baisse du déficit public à 6.7% du PIB et une dette publique à 116.2% du PIB.

Cette forte augmentation de la dette publique devrait être atténuée par les coûts d'emprunt extrêmement bas.

e. Les moyens déployés

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné le 1^{er} confinement d'un vaste ensemble de mesures d'urgences dont la traduction la plus importante est le plan de relance.

Sollicitations au titre du Plan "France Relance" 2021-2022

Intitulé de l'opération	Numéro dossier DETR	Numéro dossier DSIL	Montant des travaux HT	Montant DETR obtenu	Montant DETR sollicité	Montant DSIL sollicité	Montant AEAP attendu
Développement du numérique en faveur de l'administration publique territoriale et des services à la population		3188387	116 080,71 €	32 161,00 €		60 703,57 €	
Construction STEP de Beauval	3205863	3205957	1 918 000,00 €		270 000,00 €	625 268,00 €	640 000,00 €
Extension du réseau des eaux usées	3195966	3205395	481 000,00 €		114 300,00 €	48 100,00 €	192 400,00 €
Création d'un bassin de stockage et de restitution	3205553	3205758	873 000,00 €		261 900,00 €	87 300,00 €	349 200,00 €
Ouvrages structurants Naours la vicogne	x	3243524	187 500,00 €		73 125,00 €		76 245,00 €
Gendarmerie de Bernaville- rénovation	3199065	3206136	2 068 898,00 €		400 000,00 €	1 262 027,00 €	
Hall d'accueil Agora	x	3206312	29 122,00 €	5 257,00 €		18 055,00 €	
Aménagement bureau MAD	3249545		9 591,88 €		3 836,75 €		
Portail enfance jeunesse	3224083	3229795	17 560,00 €		7 024,00 €	5 268,00 €	
Gymnase Bernaville toiture et isolation	x	3199352	203 700,00 €	71 295,00 €		91 665,00 €	
Ouvrages structurants Doullennais	x	3243401	827 031,00 €			330 812,00 €	330 812,00 €
Rénovation thermique école fienvillers	3228207	3228478	18 404,04 €		7 361,66 €	7 361,66 €	
Recours aux nouvelles technologies (tablettes numériques)	3189922	3190507	9 379,60 €		3 751,84 €	3 751,84 €	
TOTAUX			6 759 267,23 €	108 713,00 €	1 141 299,25 €	2 540 312,07 €	1 588 657,00 €

2. LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES POUR LES COLLECTIVITES LOCALES

La loi de finances pour 2021 (LFI 2021) acte les grandes étapes du plan de relance décidé par le gouvernement, dans sa stratégie de lutte contre les conséquences économiques de la crise sanitaire. Outre l'évolution traditionnelle des concours financiers de l'Etat, la LFI accorde une grande importance à la réduction des impôts dits de production.

Elle ne modifie qu'un point mais non des moindres de la précédente loi de finances, celui consacré à l'évolution de la compensation de la perte de taxe d'habitation par la TVA.

A. LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT : DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

a. Les concours financiers

- *La dotation globale de fonctionnement*

Elle suit les mêmes lignes directrices que celle des années précédentes. Ainsi, les dotations de péréquation des communes et, dans une moindre mesure, la dotation d'intercommunalité des EPCI, sont amenées à augmenter alors que la dotation forfaitaire des communes et la dotation de compensation des EPCI seront toutes deux écrêtées.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est stable avec un montant de 26.756 milliards d'€.

L'enveloppe de la dotation nationale de péréquation reste à nouveau inchangée.

Dotation de solidarité urbaine : +90M€ qui se traduit par une augmentation de 3.78% tandis que la dotation de solidarité rurale avec une enveloppe en augmentation également de +90M€ présente une évolution de +4.59%.

- *Les autres concours financiers totalisent 51.9 milliards d'€ et parmi eux :*

La dotation générale de décentralisation (DGD) compense les charges résultants de transferts de compétences **1546 millions d'€**.

La Dotation d'équipement des territoires ruraux **1046 millions d'€**.

La dotation de soutien à l'investissement local **570 millions d'€**.

La dotation globale d'équipement des départements **212 millions d'€**.

b. Transferts financiers de l'Etat

Ils atteignent 104.4 milliards d'€ dans le PLF 2021, en baisse de 10% par rapport à la LFI 2020. Cette diminution est directement liée à la suppression des dégrèvements de taxe d'habitation. En effet en 2021, le produit de la Taxe d'habitation (TH) est affecté au budget de l'Etat et le bloc communal est compensé par de nouvelles ressources fiscales.

c. Réduction de la contribution au FNGIR pour certaines communes

La LFI 2021 prévoit que l'Etat versera désormais une dotation annuelle égale à un tiers de la contribution au FNGIR aux communes et aux EPCI à fiscalité propre qui ont subi depuis 2012 une perte de CFE supérieure à 70%.

Ce dispositif pourrait bénéficier à environ 300 communes contributrices au FNGIR.

d. Atténuation du prélèvement sur fiscalité des EPCI

Pour les EPCI à fiscalité propre, contributeurs du redressement des finances publiques, à compter de 2021, ce prélèvement est minoré lorsque le montant de leurs recettes réelles de fonctionnement du budget principal de l'avant dernier exercice par habitant a diminué par rapport à l'année 2015 de plus de 5 %.

e. Fonds et dotations d'investissement

Conséquence directe du plan de relance : le gouvernement prévoit de faire progresser le FCTVA de plus d'un demi-milliard d'€ en 2021, si le dynamisme de l'investissement local induit par le plan de relance est au rendez-vous.

Un des aspects du plan de relance est consacré à la rénovation énergétique de bâtiments des collectivités locales. Par dérogation les préfets pourront autoriser, sur ces projets, un soutien financier allant au-delà des 80% habituels du montant du projet.

Cette dérogation sera possible pour les collectivités observant une baisse d'épargne brute d'au moins 10% en 2020. La comparaison s'effectue entre l'épargne brute du 31 octobre 2019 et celle du 31 octobre 2020. Cette possibilité est ouverte jusqu'au 31 décembre 2021.

f. Prolongation de la clause de sauvegarde fiscale pour 2021

La clause de sauvegarde fiscale est reconduite en 2021. Son objectif est d'empêcher que les recettes fiscales des collectivités ne s'effondrent en garantissant des ressources au moins équivalentes à une moyenne 2017-2019, grâce à un prélèvement sur les recettes de l'Etat.

Cette clause exclut les régies municipales ainsi que les recettes domaniales, mais inclut les autorités organisatrices de la mobilité ainsi que la CVAE.

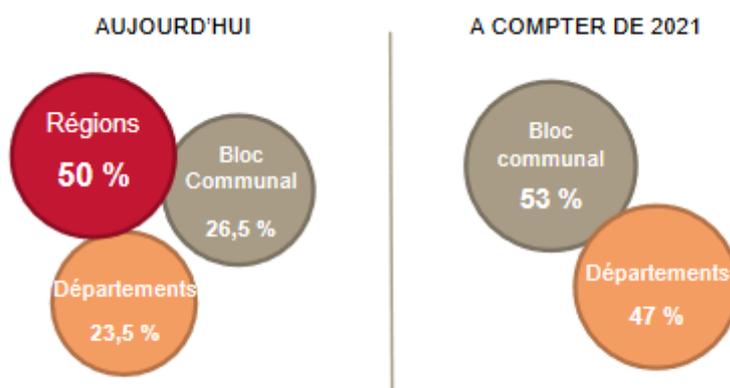
B. LA REDUCTION DES IMPOTS DE PRODUCTION DE 10 MILLIARDS D'€ ET L'EXONERATION FACULTATIVE DE LA CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE (CET)

Ces mesures sont destinées à réduire l'imposition de nos entreprises et favoriser leurs croissances

a. Baisse de la Cotisation à Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

La CVAE perçue par les régions, le département de Mayotte, ainsi que les collectivités de Corse, de Martinique et de Guyane est supprimée et remplacée par une fraction de TVA. La baisse de la fiscalité atteindrait ainsi 7.25 milliards d'€. Le plafonnement de la CVAE est fixé à 2% de la valeur ajoutée de l'entreprise.

La CVAE



Cette réduction de plafond contribue notamment à réduire la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), imposition non liée au résultat de l'entreprise mais qui pèse fortement sur leurs activités.

b. Réduction des impôts fonciers des établissements industriels

Une nouvelle méthode de calcul de la valeur locative des établissements industriels est instaurée qui permettra de diviser la valeur locative par deux. En conséquence, leur cotisation sera également réduite de moitié.

Ces valeurs locatives datent des années 70 et ne sont plus adaptées à la réalité économique actuelle. Les impositions concernées par cette réduction sont la taxe foncière sur les propriétés bâties et la Cotisation Foncière des Entreprises. La baisse atteindrait 1.54 milliards d'€ pour la première et 1.75 milliards d'€ pour la seconde.

Ces sommes seront compensées aux communes et aux EPCI de façon dynamique dans le temps. Le calcul correspondra « au produit obtenu en multipliant, chaque année, la perte de bases résultant de la mesure par le taux de TFPB et de CFE appliqué en 2020 sur la commune ou l'EPCI. » Les collectivités conservent leur pouvoir de taux sur les bases résiduelles.

Le mode de revalorisation des valeurs locatives des locaux industriels continue de s'appuyer sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH).

c. Exonération de CET en cas de création ou d'extension d'établissement

Elle constitue une nouvelle exonération facultative en faveur des entreprises qui s'implantent nouvellement ou qui créent une extension.

Les communes et EPCI peuvent décider par délibération d'exonérer ces entreprises de 3 années de CFE à 100%.

Cette exonération est également transposable à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises mais ne s'appliquent pas aux éventuelles augmentations de bases d'imposition provoquées par l'application du mécanisme de la cotisation minimum.

d. Abandons de loyers

En application de l'article 20, les collectivités territoriales et leurs groupements seront compensés par l'Etat de leurs abandons de loyers, consentis au titre du mois de novembre 2020 à hauteur de 50%.

Les entreprises concernées sont celles ayant subi une mesure d'interdiction d'accueil du public en novembre 2020 et comptant moins de 5 000 salariés.

C. MESURES FINANCIERES ET FISCALES DIVERSES

Les mesures présentées sont communes aux Communes et aux Etablissements publics de coopération intercommunale.

a. Centralisation des taxes sur la consommation finale d'électricité

Les bénéficiaires locaux perdent leur pouvoir de modulation en la matière. Les différentes taxes sur la consommation finale d'électricité sont centralisées auprès d'un guichet unique de la DGFIP.

Les nouveaux montants répartis entre chaque territoire tiendront compte de la consommation d'électricité effectivement constatée sur chacun d'entre eux.

b. Automatisation progressive du FCTVA

L'automatisation de la gestion du FCTVA débute en 2021. Elle s'effectue cette année pour les collectivités percevant le fonds l'année même de la dépense. La CCTNP est donc concernée.

Par ailleurs les dépenses éligibles au FCTVA sont étendues à la fourniture de prestations de solutions relevant de « l'informatique en nuage », entendez les clouds, à compter du 1er janvier 2021.

c. Modifications en matière de taxe de séjour

La CCTNP n'applique pas à ce jour la taxe de séjour.

Toutefois si elle en décidait l'instauration, celle-ci devrait intervenir avant le 1^{er} juillet au lieu du 1^{er} octobre précédemment.

Le tarif maximal que pourront adopter les collectivités sera de 4.10€ par personne et par nuitée, que ce soit par forfait ou par application d'un taux.

d. Financement du service de collecte et de traitement des ordures ménagères

La LFI 2021 permet désormais d'expérimenter la part incitative de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pendant 7 ans contre 5 auparavant. La mesure s'applique aux délibérations postérieures au 1^{er} janvier 2021.

Le SMIRTOM, à qui nous avons délégué la compétence ordures ménagères, quant à lui, travaille sur une mise en œuvre de la Redevance d'Ordures Ménagères Incitative (ROMI) que le syndicat soumettra au Conseil communautaire de la CCTNP.

e. Expérimentation du compte financier unique

Il est permis aux collectivités intéressées de faire acte de candidature afin d'expérimenter le compte financier unique jusqu'au 1^{er} juillet 2021. Il vise à unifier le compte administratif établi par l'ordonnateur et le compte de gestion établi par le trésorier.

L'expérimentation se déploie entre 2021 et 2023.

D. FOCUS COMMUNAL : L'URBANISME

a. Adaptation de la taxe d'aménagement en vue de lutter contre l'artificialisation des sols

L'article 43 de la loi de finances propose d'adapter 3 mesures visant à lutter contre une artificialisation des sols suivant la volonté du conseil de défense écologique.

- Encourager davantage l'utilisation de la part départementale de la taxe d'aménagement affectée aux espaces naturels sensibles en y intégrant les opérations de renaturation.
- Exonérer de taxe d'aménagement les places de stationnement intégrées au bâti pour réduire la surface au sol dédiée aux stationnements
- Le taux de taxe d'aménagement peut être majoré mais de façon très contrainte pour financer uniquement de façon substantielle des travaux de voirie, de réseaux ou la création d'équipements généraux

b. Transfert à la DGFIP de la gestion des taxes d'urbanisme

La taxe d'aménagement perçue par le bloc communal est concernée

POUR VOIR PLUS LOIN et EN BREF

La réforme des indicateurs

Pour neutraliser les effets de la réforme fiscale, le PLF entame une réforme des indicateurs financiers afin de tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités :

- La suppression de la taxe d'habitation
- La part départementale de foncier bâti aux communes
- La fraction de TVA aux EPCI à fiscalité propre et aux départements
- La compensation liée à la réforme des valeurs locatives des locaux industriels

Ces nouveaux éléments impliquent nécessairement une modification des modes de calcul des indicateurs utilisés pour l'attribution des dotations et des fonds de péréquation.

Les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation

A partir de 2021, les EPCI à fiscalité propre percevront une fraction de TVA nationale en lieu et place de leur perte de taxe d'habitation.

A compter de 2022, cette compensation devrait correspondre à une fraction de la TVA nationale de l'année précédente. Un amendement met fin au décalage d'un an en tenant compte de la TVA de l'année en cours.

Source : Le présent document a été préparé à l'appui de la publication éditée par la Caisse d'épargne « débat d'orientation budgétaire 2021 » et du livre blanc des Experts « Loi de finances pour 2021 : quels impacts financiers et fiscaux sur les collectivités territoriales ? »

SITUATION, PERSPECTIVES, ENJEUX ET PROPOSITIONS RELATIVES AUX ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE

1. Budget Principal 2020

A. Généralités

La quatrième année d'existence de la CCTNP a été particulièrement marquée par la situation sanitaire liée à la pandémie « Covid - 19 ».

Les répercussions sur notre collectivité sont bien réelles et importantes financièrement globalement sur le budget principal mais aussi celui de la Cité souterraine.

Entre les dépenses supplémentaires et les recettes manquantes, l'addition est lourde de plusieurs centaines de milliers d'euros.

Cela ne remet pas en cause les équilibres financiers mais doit nous amener à toujours davantage de rigueur et de recherches d'économies dans la gestion du budget principal et des budgets annexes (Zones d'activités, Assainissement, MARPA, Cité souterraine et Centre aquatique).

À la suite de l'élection de Monsieur Jacques MASSET, Vice-Président en charge des Finances, un travail a été engagé pour optimiser le recouvrement des recettes auprès des collectivités. Pour rappel, le montant total des restes à recouvrer au 30 juin 2020 était de 758 534.76€.

Ce contexte difficile nous amènera à voter le budget primitif, préparé selon les objectifs suivants :

- ❖ Permettre d'apporter une continuité des services à la population en les améliorant chaque fois que cela est possible,
- ❖ Maintenir les taux de fiscalité à l'identique de ceux fixés lors de la création de la CCTNP,
- ❖ Permettre également les financements futurs des investissements qui s'inscriront pour les années à venir à la suite du projet de territoire actuellement en cours.

Lors de cette année 2021, notre assemblée communautaire devra poursuivre sa réflexion sur la lutte contre les inondations et établir un mode de financement de ces travaux en y intégrant peut être la taxe GEMAPI (taxe de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations).

Une nouvelle réflexion extrêmement importante sera menée sur la compétence scolaire qui ne s'applique que sur 26 communes de notre territoire depuis la naissance de la CCTNP au 1^{er} janvier 2017. Le but étant que le fonctionnement scolaire soit le même au 1^{er} janvier 2022 sur l'ensemble de notre communauté de communes.

Dans le cadre de l'amélioration de l'indice de la qualité des comptes locaux, des process seront mis en place et il sera procédé à l'acquisition d'un logiciel de suivi de l'actif.

Pour le budget 2021, les recettes de fonctionnement devraient être en hausse de 3% environ comme lors des deux derniers exercices budgétaires.

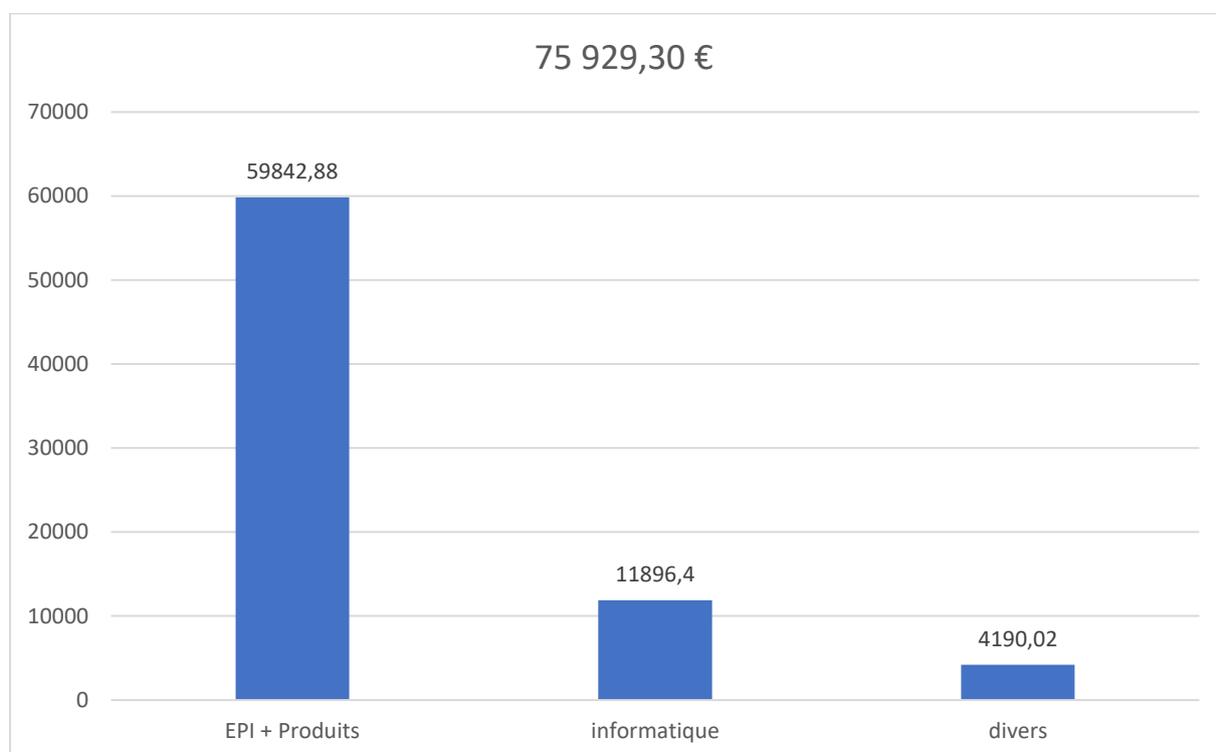
B. Section d'exploitation

a) Les dépenses

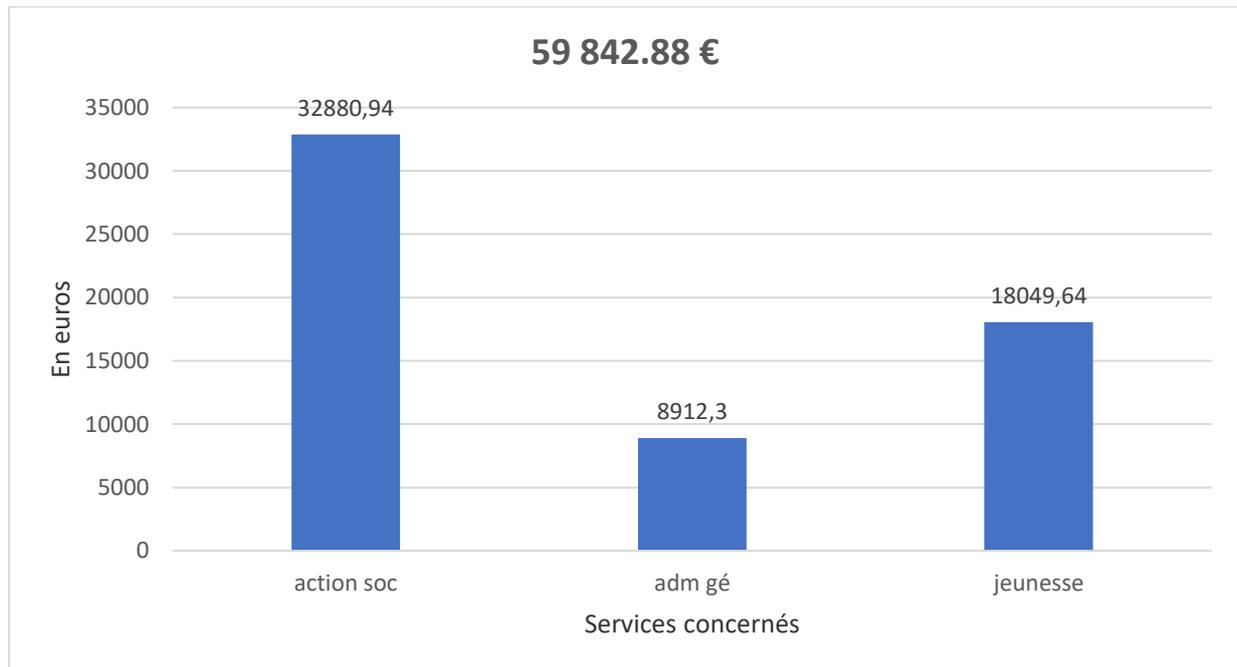
L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire, la Covid-19 est une source de dépenses pour la Communauté de Communes. En effet, la crise sanitaire a impacté le budget. Ces ajustements concernent les dépenses supplémentaires liées à l'entretien des locaux, au renforcement des normes d'hygiène, à l'achat de matériel informatique et des achats divers.

Le montant des dépenses pour l'année 2020 s'élève pour la CCTNP à **75 929.30 € TTC**.

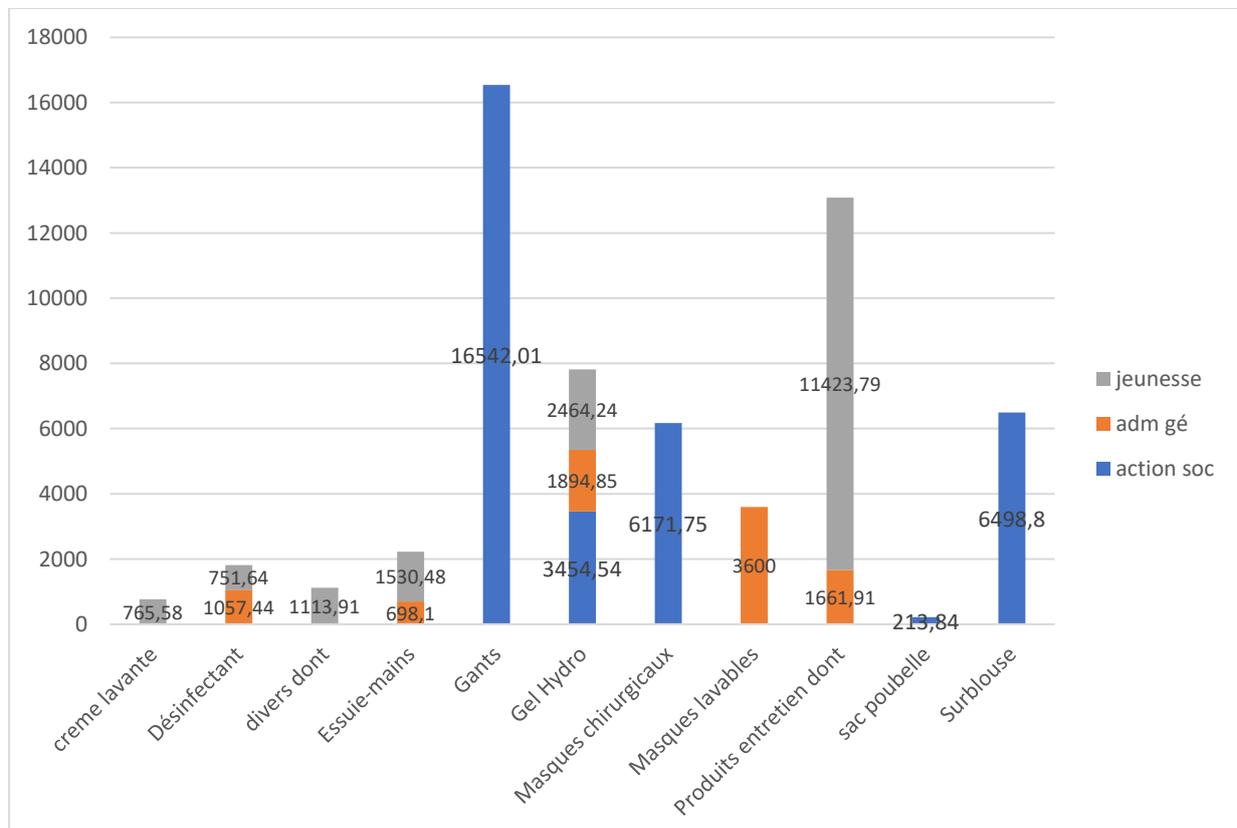
- Ces dépenses sont réparties ainsi :



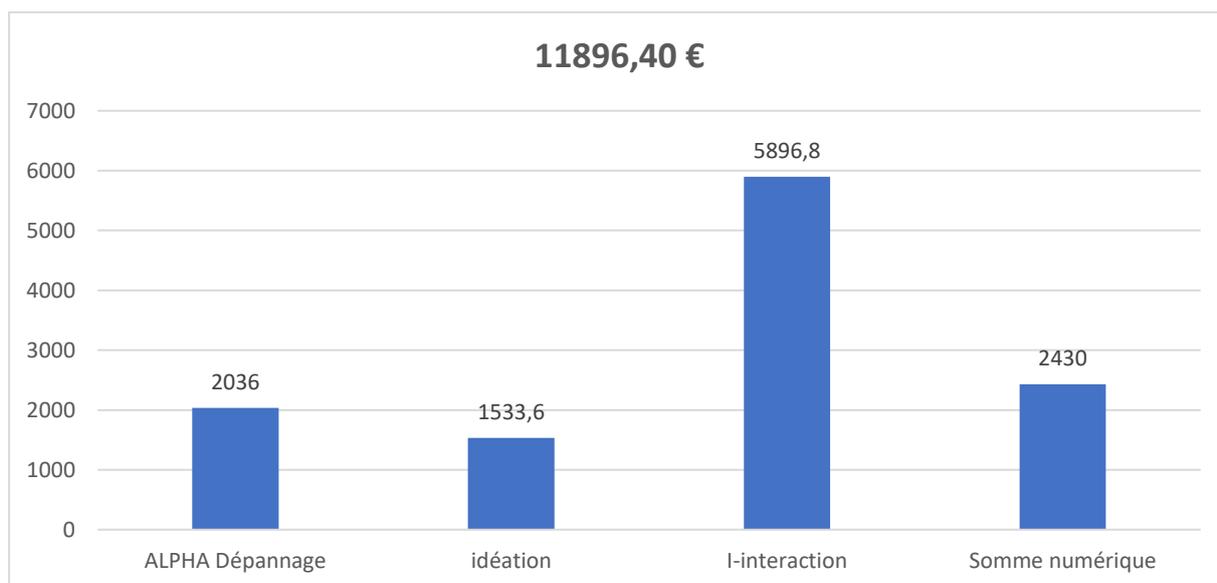
- **Le montant des dépenses par service :**
(Equipements de protection et produits d'hygiène et d'entretien)



- **La répartition des équipements par service :**



- **Informatique** : (Ordinateurs portables, licences de connexion, comptes de messagerie).



- **Achats divers** : (location d'un véhicule pour le portage de repas, la location d'une monobrosse, des tenues pour la désinfection)



b) La projection 2021 :

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » :

- ✓ Les dépenses seront constantes.

Le chapitre 012 « charges de Personnel et frais assimilés » :

- ✓ Les dépenses sont en augmentation en lien avec les avancements et les accroissements d'activités majoritairement sur le Pôle Solidarités.

Toutefois, il n'est pas prévu d'augmentation de l'effectif en 2021.

- ✓ Par ailleurs, 53 agents bénéficient d'un reclassement dans un nouvel échelon au 1^{er} janvier 2021 dans le cadre du PPCR (Parcours Professionnel Carrière et Rémunération).

Il n'est pas prévu d'augmentation de l'effectif en 2021.

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » :

- ✓ Les indemnités des élus ont été fixées par délibération en décembre 2020 et seront fixes en 2021

- ✓ Les contributions versées aux organismes et partenaires seront proposées au budget primitif 2021

Le chapitre 66 « Frais financiers » :

- ✓ Des projets sont à l'étude et dans l'hypothèse où ils se réaliseraient, la collectivité sera amenée à recourir à l'emprunt.

Le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » :

- ✓ La collectivité versera une participation aux budgets annexes :
 - La Cité souterraine
 - Zones d'activités
 - Le Centre aquatique

c) Les recettes

TEOM :

En 2020, le taux de la taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères est de 11.90 % en 2020.
Pour rappel, en 2020, le montant est de 74€ par habitant.

Le montant réalisé en 2020 est de **2 442 670 €**.

En 2021, le besoin sera supérieur en raison de l'augmentation de la Taxe sur les activités polluantes (TGAP) , besoin accru de 282 000€.

	2019	2020
Montant réalisé	2 404 040	2 442 670

La TGAP est de 17 € la tonne enfouie en HT en 2019. Il est prévu qu'elle augmente jusqu'à 65 € la tonne d'ici 2025.

Dotation Globale de Fonctionnement

L'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement devrait être en légère augmentation conformément au Plan de redressement des Finances publiques de 2018 à 2022.

	Année 2019	Année 2020	Variation 2019 / 2020
Dotation de solidarité rurale		34 698.20	
Dotation d'intercommunalité	760 645.00	766 533.00	
Dotation de compensation de groupement	698 668.00	627 672.00	
Dotation forfaitaire		121 609.00	
Dotation Globale de Fonctionnement	1 459 313.00	1 550 512.20	+ 6.25 %

Evolution de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire (compte 739211) :

	Année 2019	Année 2020	Variation 2019 / 2020
Attribution de compensation	2 958 817.29	3 103 220.06	+ 4.88%

d) Fiscalité intercommunale

Les taxes : Les taux appliqués et montants des produits 2020 :

Pour rappel, les taux des 4 taxes « locales » sont inchangés depuis 2017 (création de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie) et seront maintenus en 2021.

Etat 1259 FPU

	Taux depuis 2017	Produits réalisés 2018	Produits perçus 2019	Produits perçus 2020
Taxe d'Habitation	17%	6 904 650	7 157 814	7 232 392
Taxe foncière non bâtie	11.70 %			
Taxe foncière bâtie	5.10 %			
Cotisation Foncière Entreprise	25%			

Autres Produits réalisés :

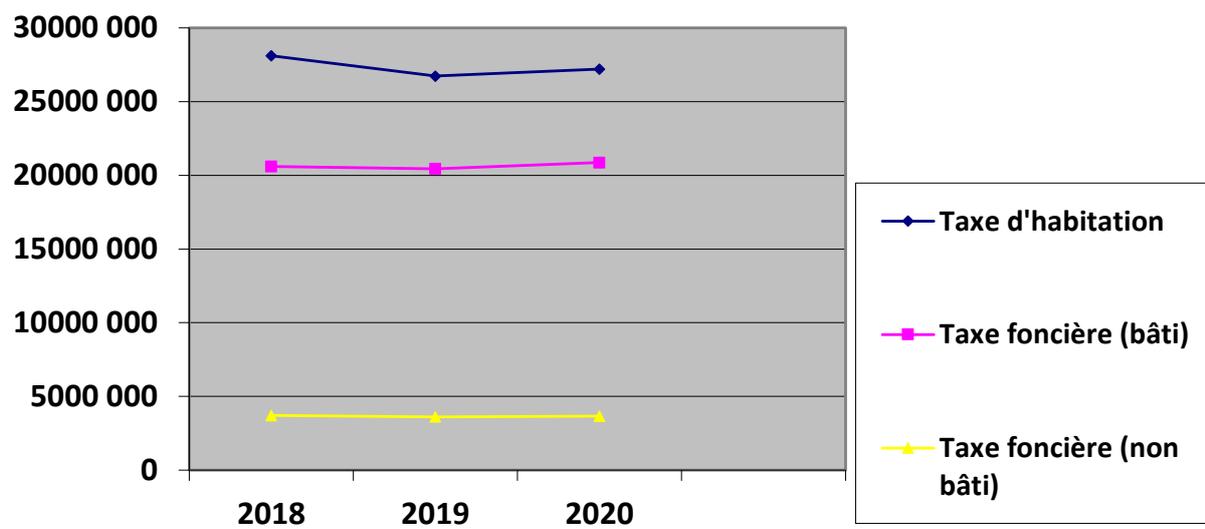
Sigle	Libellé	2018	2019	2020
IFER	Imposition forfaitaire sur les entreprises de Réseaux	462 207	568 243	578 684
CVAE	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	736 681	785 570	802 439
TASCOM	Taxe sur les surfaces commerciales	204 172	180 200	176 296
FPIC	Fonds de péréquation des ressources Intercommunales	384 916	397 184	410 170
TOTAL		1 787 976	1 931 197	1 967 589

IFER :

Pour rappel, l'article 178 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 prévoit que, à compter de 2020, le produit de l'IFER afférant aux éoliennes visées à l'article 1519 D du CGI **installées à compter du 1er janvier 2019** sera attribué à hauteur de 20% aux communes **quel que soit le régime fiscal de leur EPCI d'appartenance** (y compris en cas de FPU).

Pour les éoliennes installées avant le 1er janvier 2019, les EPCI à FPU continuent de bénéficier de 70 % du produit de l'IFER éolien (30% pour le CD).

Les bases fiscales :



C. Charges de personnel

Le Détail des dépenses de personnel en 2020 :

	2018	2019	2020
Rémunération des titulaires (c/64111)	1 723 227,01	1 849 479,97	1 868 937,75
Rémunération des non-titulaires (c/64131)	2 349 460,44	2 299 478,42	2 349 588,82
Rémunération des contrats aidés et insertion (c/64168)	44 669,91	178 232,62	209 099,37
Régime Indemnitaire (c/64118)	392 633,86	433 088,41	440 385,18
NBI-SFT (c/64112)	87 180,89	65 021,76	63 831,44
Charges Sociales (c/6451)	1 111 280,62	1 080 558,44	1 060 507,28
Caisses de retraites (c/6453)	582 265,90	591 315,22	593 220,61
Pôle emploi (c/6454)	118 962,10	100 300,21	100 630,80
Cotisations CNFPT/CDG (c/6336)	69 096,86	61 677,91	56 439,75
Personnel mis à disposition par les communes (c/6217)	33 857,18	26 757,43	57 793,75
Cotisation FNAL (c/6332)	20 487,27	21 068,27	21 150,17
Autres impôts (FIPHFP) (c/6338)	60 712,34	77 188,94	48 202,22
Autres charges sociales (CNAS...) (c/6478)	57 040,85	55 062,66	58 628,00
Rémunération des apprentis (c/6417)			7 527,41
Cotisation liée à l'apprentissage (c/6457)			265,68
GUSO (salaires et charges sociales des techniciens du spectacle) (c/6218)	46 272,54	46 908,82	54 145,44
Cotisations assurance du personnel pour la collectivité (SOFAXIS+ Prévoyance) (c/6455)	184 808,04	97 281,00	115 200,46
Médecine du travail	6 270,65	13 488,17	10 066,50
Indemnités licenciement) (c/64136)	8 692,78	2 569,35	-
Autres charges (c/6488) : remboursement indus - RAFP	1 219,93	1 636,75	2 609,80
TOTAL Chapitre 012	6 898 139,17	7 001 114,35	7 118 230,43
Vêtements de travail (c/60636)	11 365,93	4 703,74	37 802,29
Formation payante (hors CNFPT) (c/6184)	3 638,00	7 757,90	14 433,00
Frais kilométriques (c/6251)	17 640,95	14 544,55	13 992,99
Colis Noel du personnel	20 428,40	24 259,45	19 338,00
TOTAL Chapitre 011	53 073,28	51 265,64	85 566,28
TOTAL	6 951 212,45	7 052 379,99	7 203 796,71

À la suite du redressement de l'URSSAF, la CCTNP devra s'acquitter de la somme de 27 065€ en 2021.

Analyse des écarts :

« Personnel mis à disposition » :

En 2020, nous avons pris en charge des factures de 2019 (ALSH – Bibliothèques) pour un montant total de 49 503.91€.

« Cotisations aux assurances MNT et SOFAXIS » :

La cotisation SOFAXIS d'un montant de 93 497.58€ est en augmentation en 2020 (2019 : 74 408.10€) eu égard à l'augmentation de la rémunération. Le taux de cotisation est de 5.48% pour les agents affiliés à la CNRACL et de 1.45% pour l'affiliation à l'IRCANTEC, du traitement de base et de la NBI.

La cotisation MNT s'élève à 21 702.88€ en 2020, 18 873.56€ en 2019.

En 2021, le taux de cotisations sera augmenté de 15%.

« Autres impôts » :

Le taux de cotisation au FIPHFP est de 35 105€ en 2020 alors qu'en 2019, il était de 64 220€.

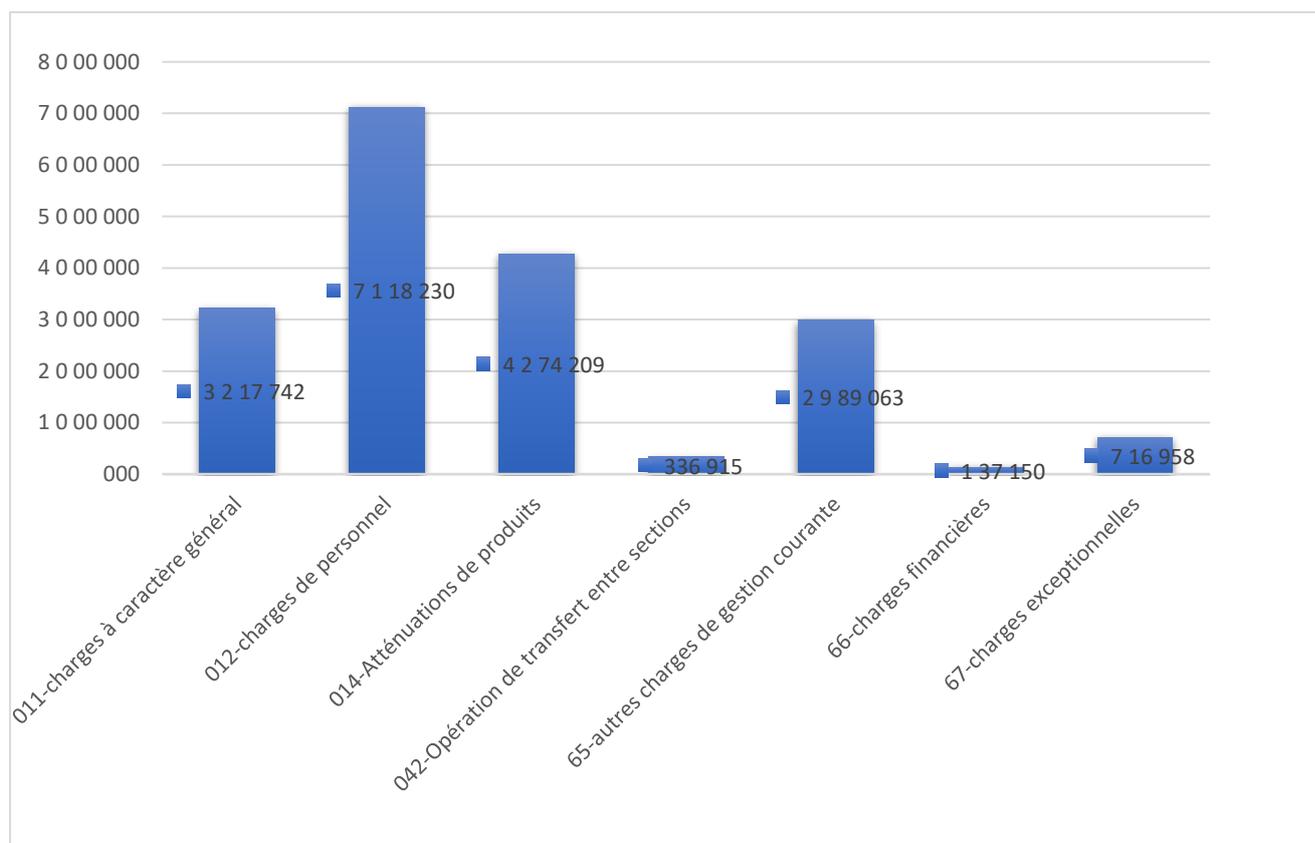
En 2020, une régularisation a été faite.

« les vêtements de travail » : les dépenses EPI (équipement de protection individuelle – masques, gants, visières, surblouses) liées à la COVID ont été imputées sur ce compte.

« Les formations » : Les dépenses auprès d'organismes extérieurs se sont accrues. Le recours aux prestations offertes par le CNFPT incluses dans les cotisations des agents est malheureusement sous utilisé.

« Les dépenses pour le colis du personnel de Noël » sont en baisse en l'absence de manifestation. Les agents ont bénéficié d'une augmentation du montant du chèque cadeau.

Dépenses :



D. Comparatif 2019 / 2020 en section d'exploitation

Des dossiers d'exercices antérieurs ont été régularisés sur le budget 2020 comme :

- ADS 2018 d'un montant de 96 266.80€, le titre du Pôle Métropolitain était erroné,
- Les mises à disposition de personnel en 2019 par la mairie de Beauquesne 30 570.99€,

Dépenses :

Chapitre	Intitulé	2019	2020
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	353 342.00	336 915.00
011	Charges à caractère général	2 427 852.08	3 208 354.06
012	Charges de personnel et frais assimilés	7 001 114.35	7 118 230.43
014	Atténuations de produits	4 282 816.99	4 275 648.44
65	Autres charges de gestion courante	3 110 733.83	2 999 010.24
66	Charges financières	128 473.66	137 149.58
67	Charges exceptionnelles	615 234.85	716 958.23
TOTAL		17 919 566.87	18 792 265.98

Analyse des écarts : du chapitre 011

- Les contrats et prestations de services : + 125 727.41€ en 2020 : régularisation ADS
- Entretien et réparations de bâtiments : + 19 645.25€
- Entretien et réparation voirie : + 720 137.01 € paiement de commandes 2019
- Assurances multi risques : + 7 247.16 €
- Les honoraires : + 7602.39 €

Recettes :

Chapitre	Intitulé	2019	2020
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16367.76	16 368.00
013	Atténuations de charges	359 634.14	179 795.69
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 144 037.72	2 005 418.33
73	Impôts et Taxes	11 589 067.71	11 660 220.53
74	Dotations, subventions et participations	4 443 043.21	5 326 152.46
75	Autres produits de gestion courante	206 686.54	237 901.46
77	Produits exceptionnels	37 690.82	10 970.13
TOTAL		18 796 527.90	19 436 826.60

Analyse des écarts :

Chapitre 013 « Atténuations de charges » :

En 2020, les recettes sont diminuées au titre des remboursements d'indemnités journalières de SOFAXIS et des aides de l'Agence ASP.

	2019	2020
SOFAXIS	92 980.82	72 460.82
Agence ASP	266 653.32	107 334.87

E. Comparatif 2019 / 2020 en section d'Investissement

Dépenses :

Chapitre	Intitulé	2019	2020
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16367.76	16 368.00
041	Opérations patrimoniales	101 711.88	101 712.00
16	Emprunts et dettes assimilées	623 148.21	736 174.47
20	Immobilisations incorporelles	17 309.73	78 902.01
204	Subventions d'équipement versées	237 868.87	89 685.00
21	Immobilisations corporelles	495 621.71	197 044.82
23	Immobilisations en cours	3 108 265.67	879 093.20
TOTAL		4 600 293.83	2 098 979.50

Recettes :

Chapitre	Intitulé	2019	2020
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	353 341.11	336 915.00
041	Opérations patrimoniales	101 711.88	101 712.00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	131 657.94	256 835.73
1068	Dotations, fonds divers et réserves	2 427 726.00	736 910.00
010	Stocks		2843.08
13	Subventions d'investissement	568 046.48	575 443.31
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500 000.00	
TOTAL		5 082 483.41	2 010 659.12

F. Les dépenses et recettes réelles par fonction

Secteur	Secteur exploitation		Ecart	Section d'investissement		Ecart
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	
Administration	6 238 776.15	11 342 133.35	5 127 069,60	98 257.69	993 745.73	895 488,04
Gendarmerie	33 377.28	166 124.66	132 747,38	88 630.72	0	- 88 630,72
Service scolaire	876 330.97	271 428.48	- 604 902,49	159 197.05	8 097.95	- 151 099,10
Service Culture	963 419.27	142 922.02	- 820 497,25	52 449.34	0	- 52 449,34
Service Jeunesse	737 769.02	467 104.80	- 270 664,22	9 109.20	79 628.32	70 519,12
Service social	4 016 037.98	3 692 980.00	- 323 057,98	41 423.03	2 843.08	- 38 579,95
Service Technique	4 415 575.82	2 901 657.98	- 1 513 917,84	1 216 177.40	139 837.48	-1 076 339,92
Economie	1 174 064.49	436 107.31	- 737 957,18	315 655.07	347 879.56	32 224,49
TOTAL	18 455 350.98	19 420 458.60	965 107,62	1 980 899.50	1 572 032.12	- 408 867,38

G. Les Restes à réaliser reportés sur le Budget 2021

Section d'Investissement

Dépenses :

Chapitre	Intitulé	2021
20	Immobilisations incorporelles	411 850.00
21	Immobilisations corporelles	415 486.33
23	Immobilisations en cours	345 555.00
TOTAL		1 172 891.33

Compte - intitulé	Montant
202 -Frais de réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	93 900.00
2031 - frais d'études	110 100.00
2041413 - Projets d'infrastructure d'intérêt national	193 050.00
2051 - Concessions et droits similaires	14 800.00
2111 - Terrains nus	78 000.00
2135 - installations générales- agencements et aménagements des constructions	6 000.00
2181 - - installations générales- agencements et aménagements divers	298 902.00
2182 - Matériel de transport	8 500.00
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	18 357.53
2188 - Autres immobilisations corporelles	5726.80
2313 - Constructions	60 555.00
2315 - Installations, matériel et outillage technique	285 000.00
TOTAL	1 172 891.33

Recettes :

Chapitre	Intitulé	2021
13	Subventions d'investissement	1 398 542.03
TOTAL		1 398 542.03

Compte - intitulé	Montant
1313 - Départements	55 000.00
1321 - Etat et établissements nationaux	122 041.00
1322 - Région	273 066.00
1323 - Départements	3 573.00
13241 - Communes membres du GFP	139 768.00
1326 - Autres établissements publics locaux	244 500.00
1328 - Autres	160 000.00
1341 - Dotation d'équipement des territoires ruraux	400 594.03
TOTAL	1 398 542.03

H. Autres éléments à prendre en compte :

Epargne brute :

	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement	18 780 160.14	19 420 458.60
Dépenses réelles de fonctionnement	17 566 225.76	18 454 186.98
Epargne brute	1 213 934.24	966 271.62

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (hors les intérêts d'emprunt) :

	2017	2018	2019	2020
En millions d'€	15 441.00	17 128.00	17 694 699	18 653 959

Dépenses d'investissement hors dette

	2017	2018	2019	2020
En milliers d'€	848.00	3 900.00	3 859.00	1 245.00

I. Les subventions

Section d'exploitation

Subventions versées aux Associations : Compte 6574

Fonction	Association / organisme	Montant 2019	Montant prévisionnel 2020	Montant 2020 réalisé
Scolarité	Collèges (3)	7 695,00	8 500,00	7 365,00
	Coopé Mézerolles	2 150,00	0,00	
	coopé Candas	1 200,00	0,00	2 100,00
	Association Promotion Sport Picardie	4 000,00		
Culture	Ecole de musique Beauquesne	6 500,00	6 500,00	6 500,00
	Agence pour le Picard	6 000,00	6 000,00	6 000,00
	Champion pour le pays de somme Bouquemaison	0,00	200,00	200,00
	Culture à la Ferme	6 000,00		
	Adventure Line Productions	2 500,00		
	Meltin'Potes (Ahuri Soud)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
	Doull'en scène (Misampli)	500,00	500,00	500,00
Cinéma	FDMJC	20 000,00	22 000,00	20 000,00
Tourisme	NorPatrimoine		10 000,00	10 000,00
TOTAL		57 545,00	54 700,00	53 665,00

Concours divers : Compte 6281

Fonction	Association / organisme	Montant 2019	Montant 2020	Montant 2020 réalisé
Administration générale	AMF	0,00	1 900,00	3404,00
	Fédération dpt énergie			217,12
Tourisme	Fédération des Offices de Tourisme	500,00	500,00	366,00
Emploi	Mission locale	55 000,00	47 547,00	47 547,00
Culture	Adhésion ABF	350,00	500,00	
	Orchestre à l'école	0,00	50,00	50,00
Fourrière	SACPA et BUIGNY	26 000,00	30 000,00	30 582,92
TOTAL		81 850,00	80 497,00	82 167,04

Autres contributions : Compte 65548

Organisme	Objet	Montant 2019	Montant 2020	Montant 2020 réalisé
Scolarité	SMIVOS Acheux en amiénois	12 321,00	5 568,00	5 568,00
Pôle métropolitain	Contribution statutaire	50 380,00	50 150,00	50 150,00
	Actions	42 312,00	41 814,00	41 814,00
Somme Numérique	Contribution SDAN (emprunt)		11 396,00	11 395,25
	Cotisation syndicale	21 089,00	21 720,00	21 719,39
	Contribution ENT			6 186,54
	Contribution réseau		4 032,00	4 032,00
Emploi	Somme Initiative	13 000,00	15 000,00	15 000,00
Ordures ménagères	SMIRTOM	2 600 000,00	2 680 876,00	2 380 876,00
Environnement	AMEVA	4 853,00	4 855,00	
	SAFER		3 480,00	6 960,00
GEMAPI	SYMCEA (compte 617)	50 000,00	34 000,00	32 251,00
TOTAL		2 793 955,00	2 872 891,00	2 573 606,24

Subventions versées aux Budgets Annexes Compte 67441

Budget	2019	2020	Montant 2020 réalisé
Centre aquatique	50 000,00		
Zone activités	600 000,00	450 000,00	450 000,00
Cité souterraine	96 317,00	233 406,00	233 406,00
TOTAL	746 317,00	683 406,00	683 406,00

Subventions versées aux autres organismes publics Compte 65738

Organisme	Objet	Montant 2019	Montant 2020	Montant 2020 réalisé
Urbanisme	ADUGA 2019	19 950,00	23 524,00	23 524,00
Environnement	SOMEA	5 000,00	300,00	300,00
TOTAL		24 950,00	23 824,00	23 824,00

J. L'Etat de la Dette

Communité de communes du Territoire Nord Picardie													
ETAT DES EMPRUNTS 2021													
Année d'encaissement	Objet de la dette	numéro prêt	Organisme prêteur	Durée	Année fin remb.	Taux	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/2021	Date échéance	Annuité à payer en 2021			Dette en capital au 01/01/2022
										Intérêts	Capital	Total	
2003	Construction gendarmerie VB	934780011 PR	CRCAM - F	20 ans	2023	3,97%	1 000 000,00 €	204 615,17 €	15-mars	2 030,81 €	16 140,39 €	18 171,20 €	139 086,06 €
									15-juin	1 870,61 €	16 300,59 €	18 171,20 €	
									15-sept.	1 708,83 €	16 462,37 €	18 171,20 €	
									15-déc.	1 545,44 €	16 625,76 €	18 171,20 €	
2004	Construction gendarmerie VB	67983243011	CRCAM - V	20 ans	2024	0,051%	1 000 000,00 €	102 637,78 €	15-oct.	52,35 €	25 639,83 €	25 692,18 €	76 997,95 €
2005	Construction des RPC	68015498015	Crédit Agricole	25 ans	2030	0,73%	2 000 000,00 €	889 871,61 €	25-févr.	373,05 €	88 652,97 €	89 026,02 €	801 218,64 €
2006	Voirie Ernest Dehée	MON 513876 / 24096	Caisse Française de Financement local	15	2021	3,97%	500 000,00 €	41 063,51 €	1-janv.	1 630,31 €	41 063,51 €	42 693,82 €	0,00 €
2006	Voirie 2005	245099	Caisse Française de Financement local	15	2021	3,97%	200 000,00 €	16 425,38 €	1-janv.	652,15 €	16 425,38 €	17 077,53 €	0,00 €
2007	Voirie 2006	MON245100	Crédit local	15	2021	3,97%	200 000,00 €	16 425,38 €	1-janv.	652,15 €	16 425,38 €	20 802,19 €	0,00 €
2008	Voirie 2007	8241249	CE	15	2023	4,97%	500 000,00 €	125 976,49 €	25-févr.	6 261,03 €	39 972,61 €	46 233,64 €	86 003,88 €
2008	Voirie 2008	8241149	CE	15 ans	2023	4,97%	200 000,00 €	50 390,61 €	25-févr.	2 504,41 €	15 989,04 €	18 493,45 €	34 401,57 €
2008	Bureaux et ateliers VB	7439345	CE - P	15 ans	2023	5,09%	800 000,00 €	210 814,35 €	25-juil.	10 730,45 €	66 812,96 €	77 543,41 €	144 001,39 €
2010	Voirie - Avenue FOCH	MON513879EUR	Crédit local	15	2025	2,13%	78 620,00 €	27 654,70 €	1-mars	147,26 €	1 386,98 €	1 534,24 €	22 062,32 €
									1-juin	139,88 €	1 394,36 €	1 534,24 €	
									1-sept.	132,45 €	1 401,79 €	1 534,24 €	
									1-déc.	124,99 €	1 409,25 €	1 534,24 €	
2010	Voirie 2010	MON513880 (271133)	Crédit local	15	2025	2,16%	102 500,00 €	37 905,56 €	1-janv.	204,69 €	1 799,88 €	2 004,57 €	30 686,50 €
									1-avr.	194,97 €	1 809,60 €	2 004,57 €	
									1-juil.	185,20 €	1 819,37 €	2 004,57 €	
									1-oct.	214,36 €	1 790,21 €	2 004,57 €	
05-mars	Voirie - Foch 2ème partie	72187272368	CRCAM	15 ans	2025	3,90%	290 000,00 €	112 074,03 €	5-mars	4 370,89 €	20 733,30 €	25 104,19 €	91 340,73 €
2011	Voirie - Rouval	72187273688	CRCAM	15 ans	2025	3,90%	500 000,00 €	193 231,13 €	5-mars	7 536,01 €	35 747,07 €	43 283,08 €	157 484,06 €
2011	Investissement 2011	1208964	Caisse dépôts	15 ans	2027	4,51%	250 000,00 €	137 217,05 €	1-janv.	6 188,49 €	17 105,97 €	23 294,46 €	120 111,08 €
2011	Travaux lot, Rouval 2ème partie	1208940	Caisse dépôts	15 ans	2027	4,51%	500 000,00 €	274 434,08 €	1-janv.	12 376,98 €	34 211,94 €	46 588,92 €	240 222,14 €
2013	Voirie Programme 2012	1240950	Caisse dépôts	15 ans	2028	3,91%	575 000,00 €	347 293,38 €	1-févr.	13 579,17 €	37 812,03 €	51 391,20 €	309 481,35 €
2013	Voirie et Cinéma	4189596	CE	15 ans	2028	3,94%	1 000 000,00 €	587 005,09 €	25-mars	23 128,00 €	63 842,71 €	86 970,71 €	523 162,38 €
2014	Achat Immobilier	133167	CRCAM - F	12 ans	2026	3,00%	100 000,00 €	54 422,23 €	15-juin	1 632,67 €	8 413,54 €	10 046,21 €	54 422,23 €
2016	Prêt ZAC	491001	CRCAM	10 ans	2026	0,95%	400 000,00 €	244 523,35 €	15-nov.	2 322,97 €	39 796,67 €	42 119,64 €	204 726,68 €
2019	Hôtel d'entreprises et ZAC	MON527961 / 530626	Caisse Française de Financement local	15 ans	2034	1,000%	1 500 000,00 €	1 406 814,33 €	15-août	14 068,14 €	94 117,53 €	108 185,67 €	1 312 696,80 €
TOTAL							11 696 120,00 €	5 080 795,21 €		116 558,71 €	741 102,99 €	861 386,36 €	4 348 105,76 €

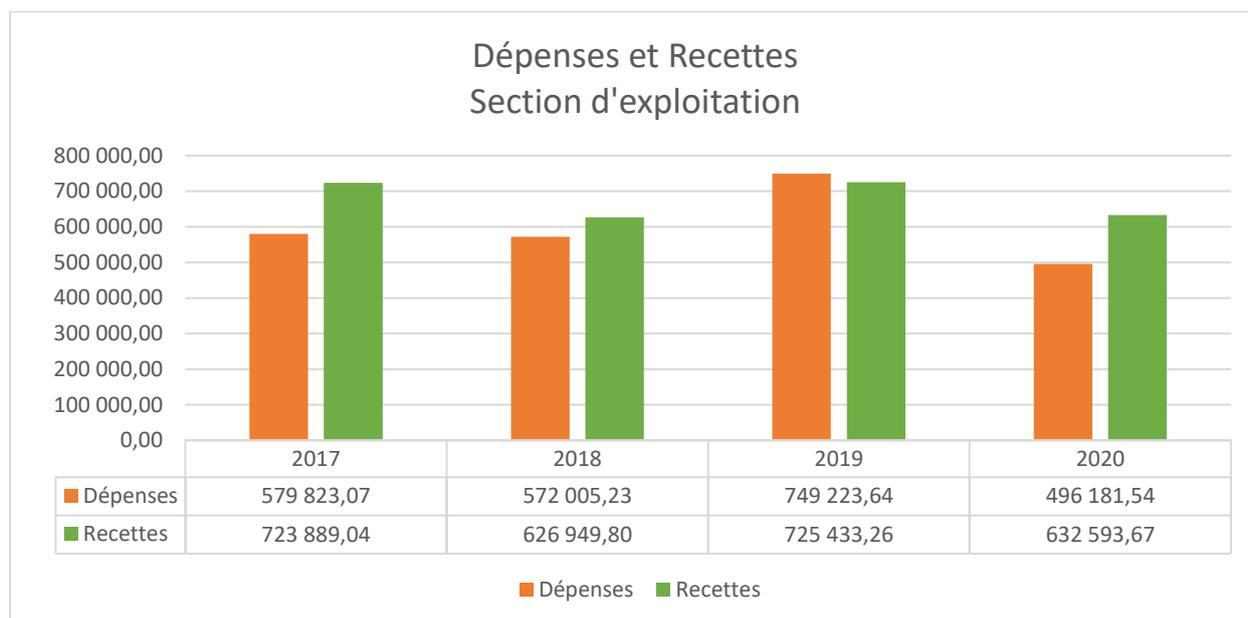
K. Suivi des dépenses par fonctions au 31/12/2020

En raison de son format et pour faciliter sa lecture, le tableau de suivi des dépenses par fonction, arrêté au 31/12/2020, **est disponible en ANNEXE A** du présent dossier. Le tableau de suivi des recettes par fonction vous sera communiqué ultérieurement. Nous vous remercions de votre compréhension.

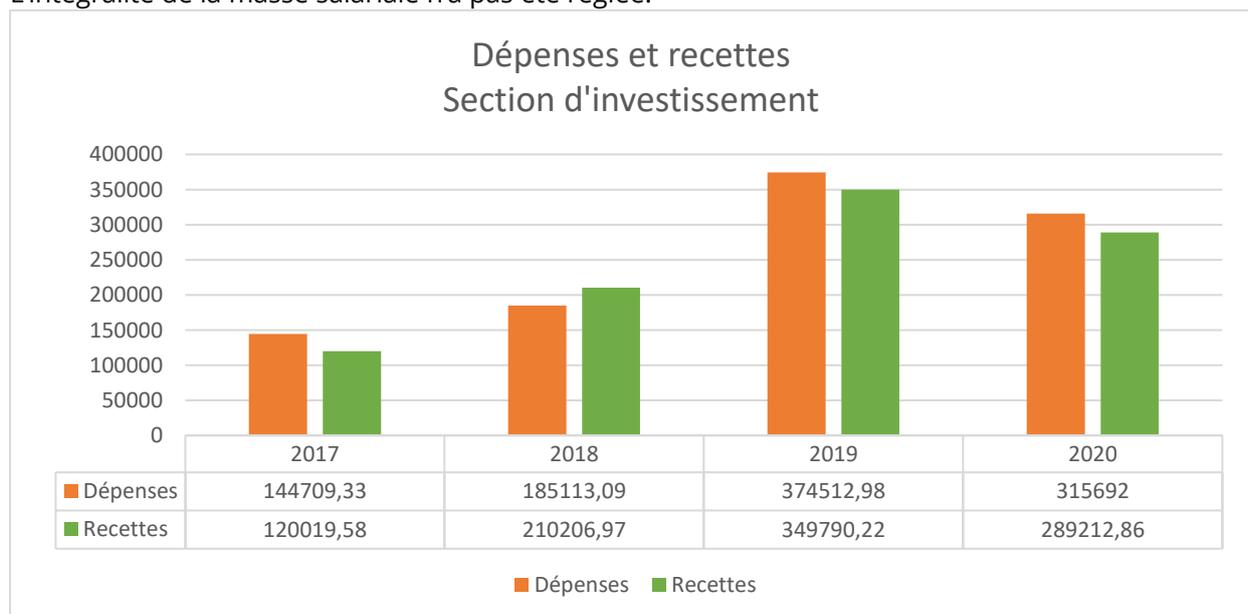
2. Budgets annexes 2020

Les chiffres présentés sont issus de la balance générale incluant les reports d'excédents et les opérations d'ordre.

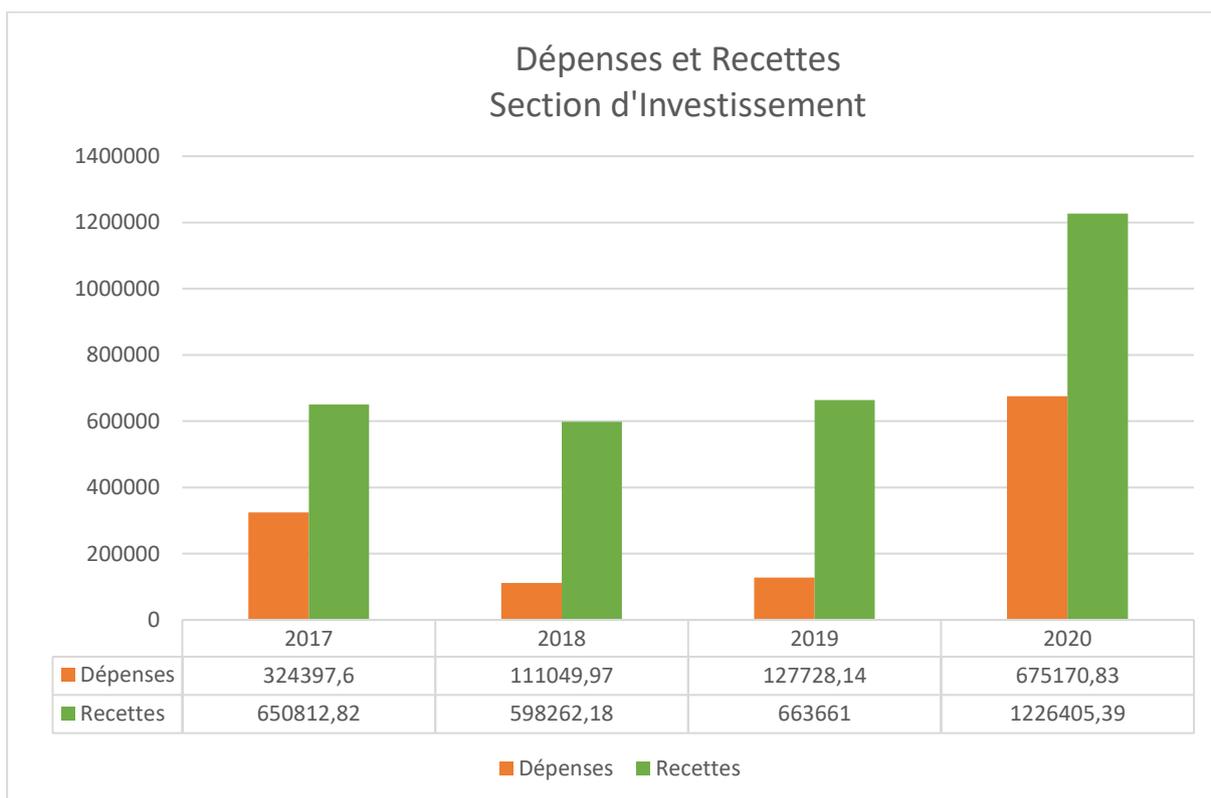
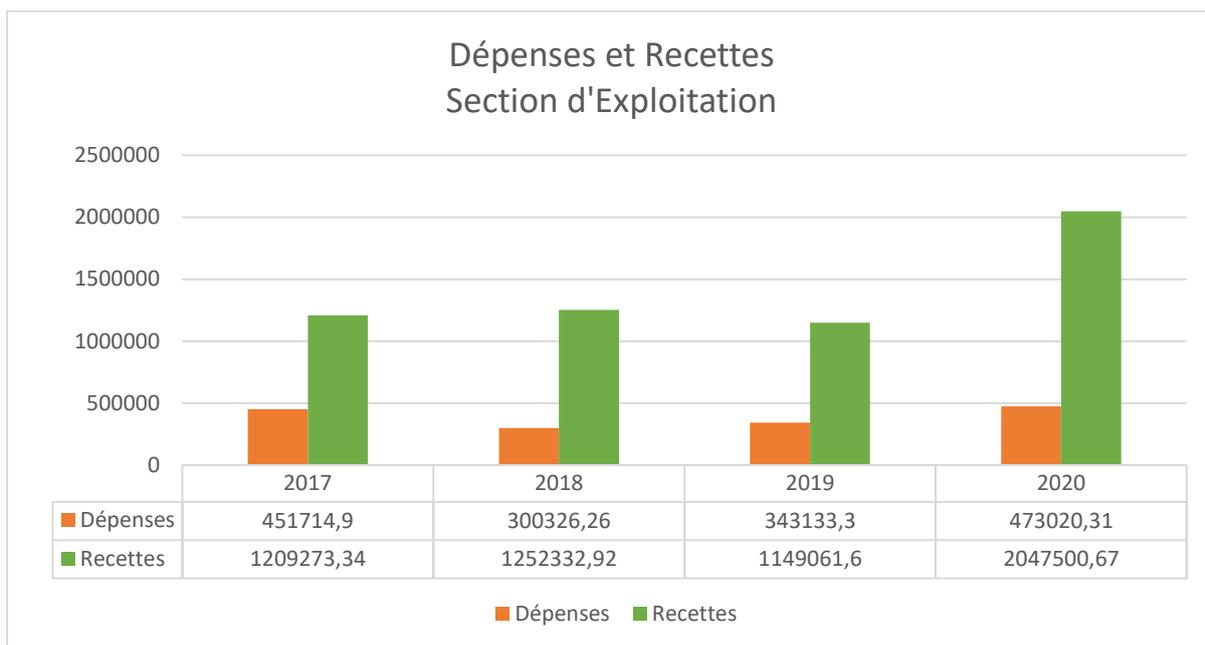
A. Cité souterraine :



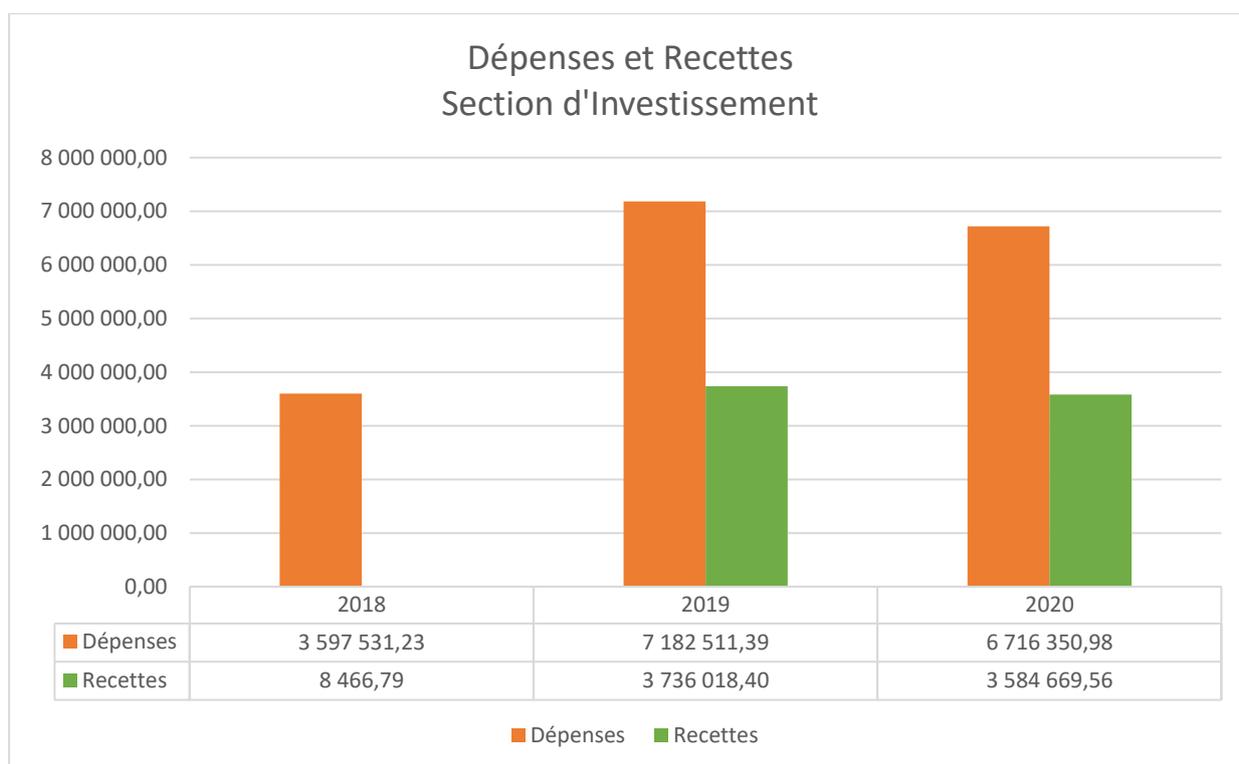
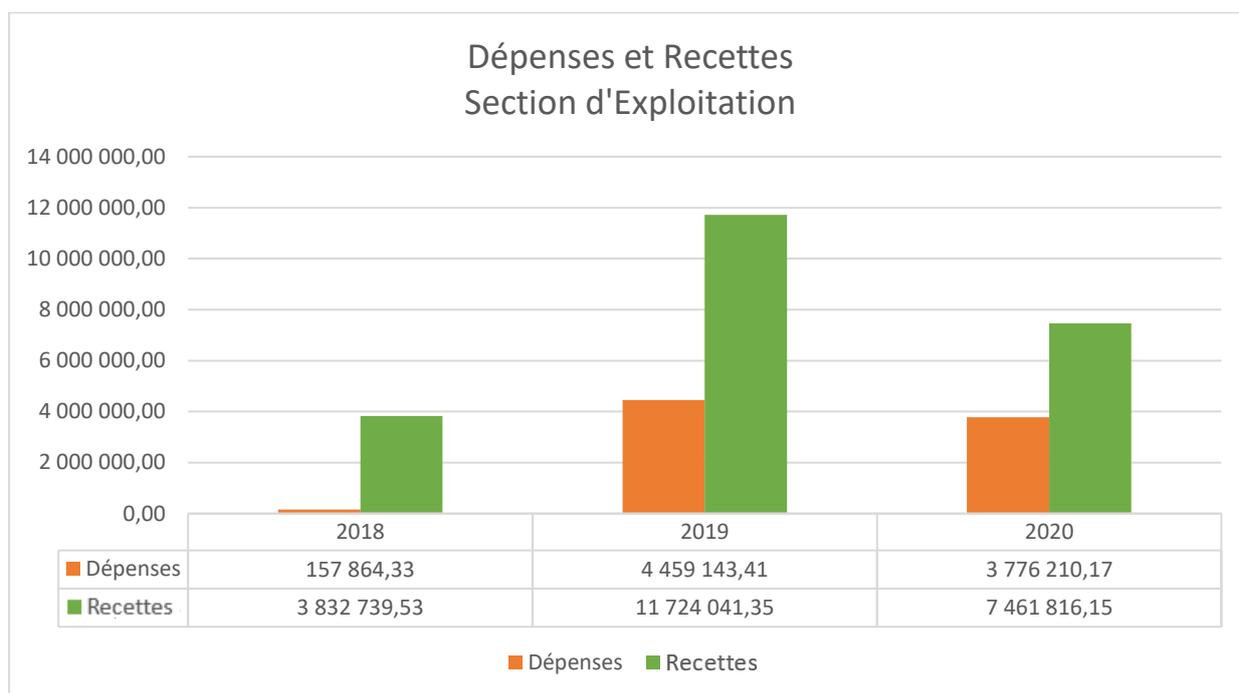
L'intégralité de la masse salariale n'a pas été réglée.



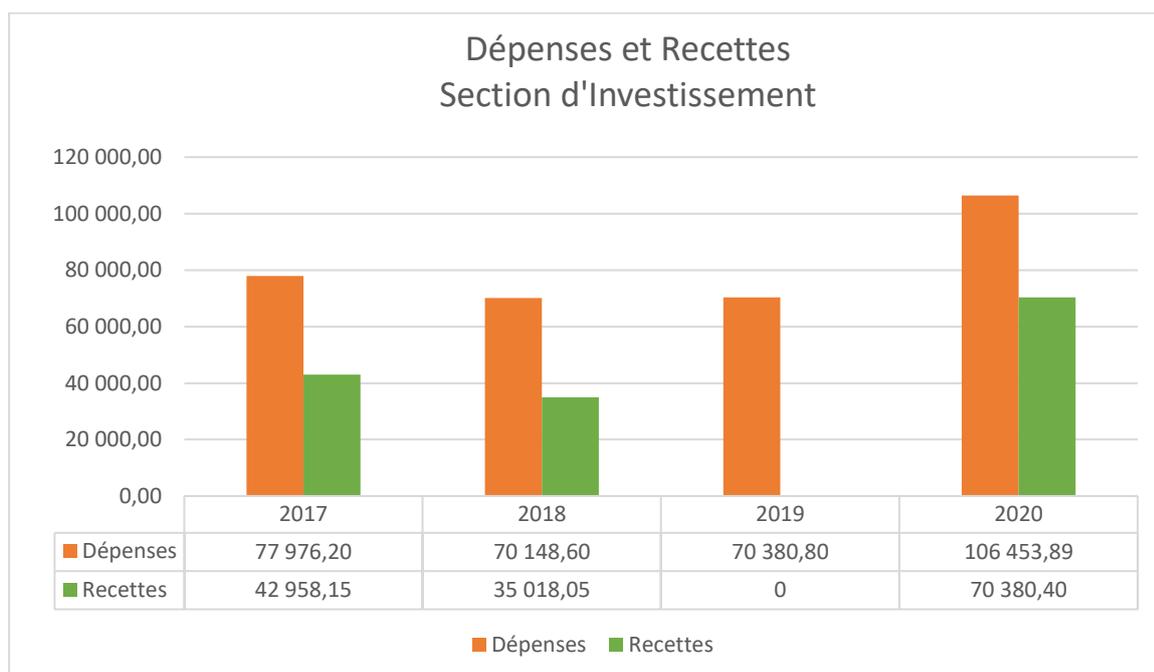
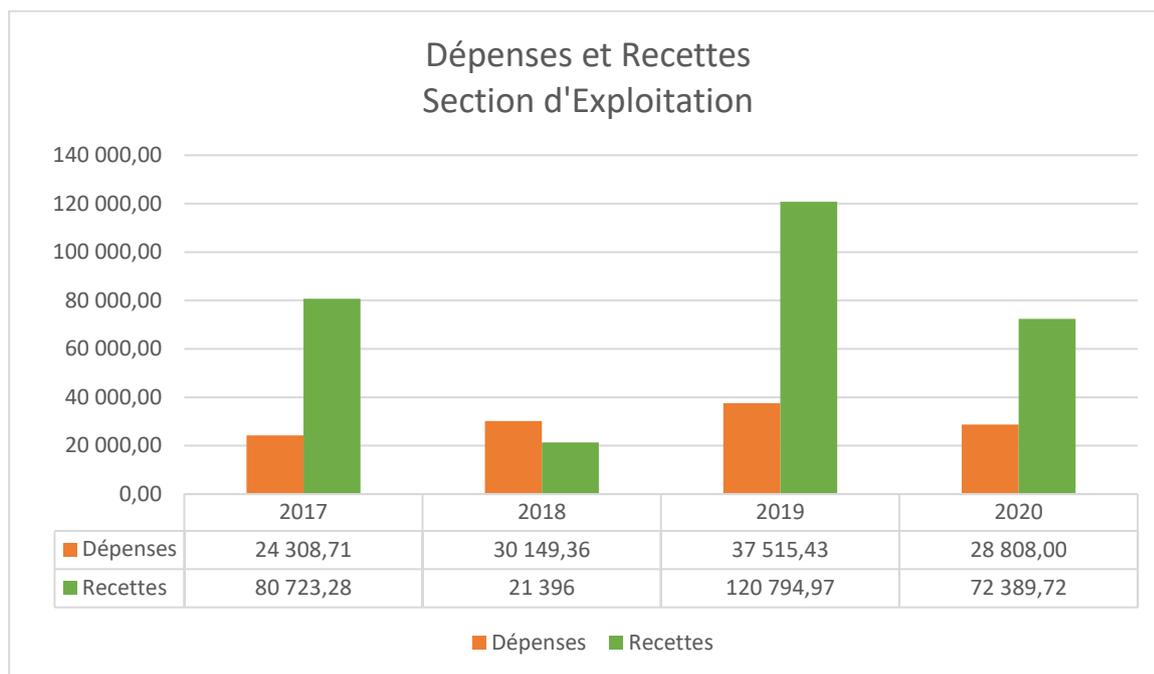
B. Assainissement :



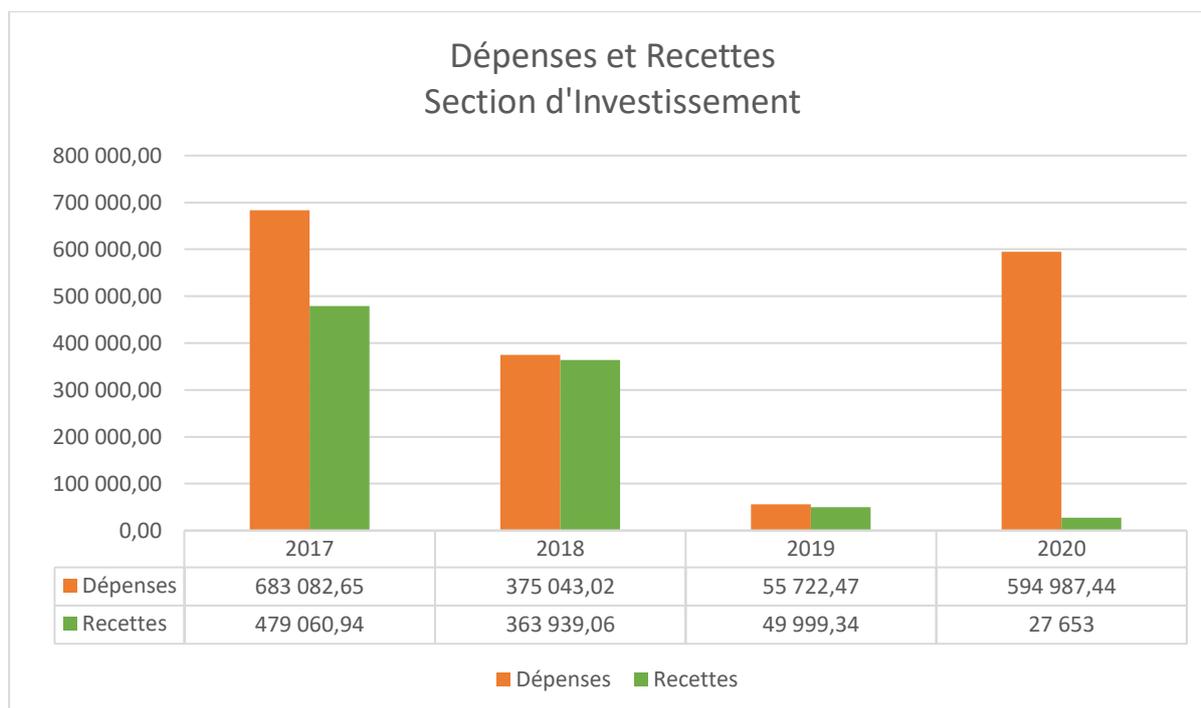
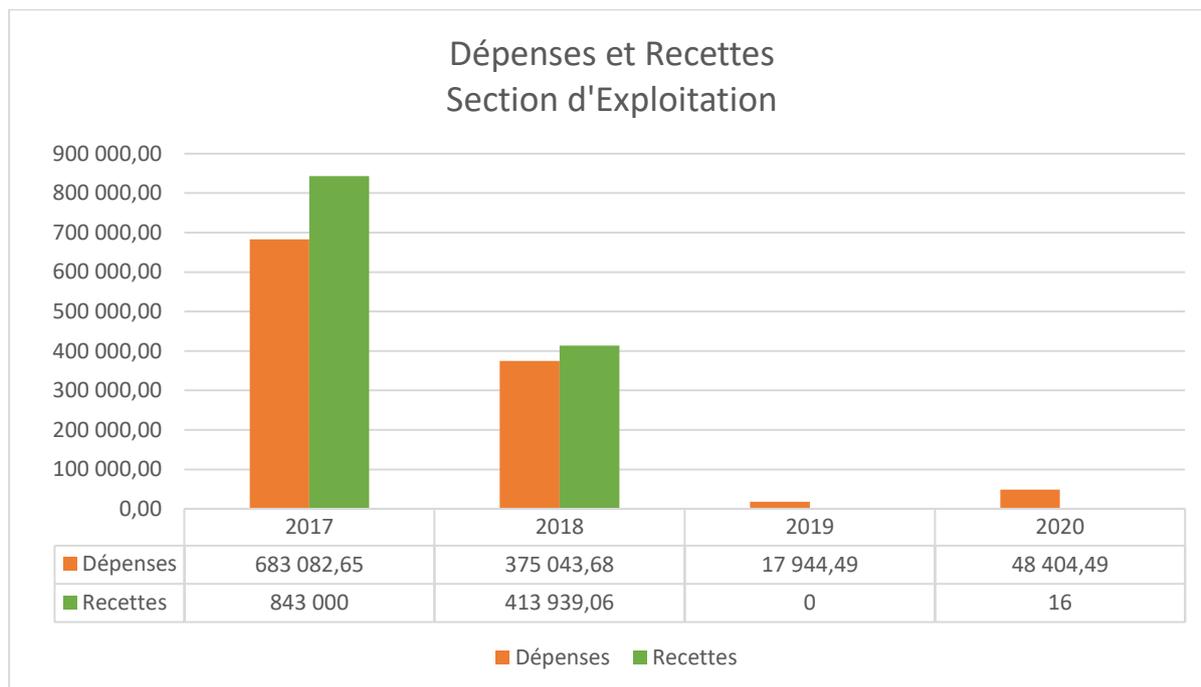
C. Zones d'activités :



D. MARPA :



E. Centre aquatique



EVOLUTION DE LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES DEPENSES ET PERSPECTIVES

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire à tous les niveaux dont la gestion des Ressources Humaines.

La CCTNP a dû mettre en place les dispositifs réglementaires afin de protéger les agents, le public mais aussi afin d'assurer la continuité de certains services comme le service social (portage repas et aide à domicile), le service RH/Comptabilité, l'extrascolaire pour la garde des enfants de certains professionnels.

Pour permettre d'assurer certaines missions, le télétravail a été mis en place et certains agents ont été dotés de PC portable munis d'une connexion VPN pour l'accès au serveur.

1. Les faits les plus marquants en RH :

Le Pôle Solidarités :

- Action sociale :
 - o Le Pôle Solidarités a été fortement touché par la crise sanitaire « COVID-19 ».
 - o Au regard de l'implication des agents, une prime COVID d'un montant de 300€ proratisé selon la quotité de temps de travail a été versée à l'ensemble des agents : portage repas et aides à domicile.
 - o Deux agents ont été reçus au concours d'agent social et pourront être stagiaires.

Le Pôle Administration Générale :

- Secrétariat :
 - o Des aménagements ont été réalisés afin de permettre aux 2 assistantes de Direction de travailler dans un environnement plus calme et agréable.
- Le service RH / Comptabilité :
 - o La Responsable des services a été mutée à sa demande dans une autre collectivité. Son remplacement a été effectué pendant le confinement.
- Les archives :

La Référente des archives continue son travail entamé l'année dernière et s'est vue attribuer un bureau à l'Agora.

Le Pôle Enfance Jeunesse :

Le Responsable du Pôle Enfance Jeunesse a été absent pour raison médicale durant 6 mois. Son remplacement a été effectué par le coordonnateur des Pep 80 et un agent contractuel recruté.

- Le scolaire :
Le nombre d'agents est identique à celui de l'année dernière.
A la rentrée scolaire, l'ensemble des situations administratives des agents en poste et recrutés a été révisé selon l'amplitude horaire des besoins et selon les grilles indiciaires et ancienneté.
Un agent a obtenu son diplôme dans le cadre d'une validation des acquis d'expérience (VAE).

- Les ALSH :
 - o La convention avec PEP 80 relative à la mise à disposition d'un agent coordonnateur a pris fin le 31 août 2020 et n'a pas été renouvelée.

Le Pôle Culture Tourisme :

- Tourisme :
 - o La Cité souterraine :
Le contrat parcours emploi compétences (PEC) d'un agent a pu être renouvelé suite à l'accord de Pôle Emploi sous condition de dispenser des formations. Des formations ont donc été mises en place.
L'absence d'un agent a été absente plusieurs mois et a été comblée par un saisonnier.

- La culture :
 - o Conservatoire :
Un poste de professeur d'enseignement artistique (PEA) a été créé pour le recrutement d'un enseignant de violoncelle.

Le Pôle Technique :

- o Un responsable adjoint a été recruté par voie de mutation et a en charge le pilotage de l'équipe technique.

- o Un agent technique est affecté partiellement sur l'animation.

2. L'effectif au 31/12/2020

La CCTNP emploie 294 agents soit 128.77 Equivalents Temps Plein (ETP) au 31 décembre 2020, dont 92 titulaires qui représentent 69.25 ETP, 199 non-titulaires dont 1 agent apprenti au Pôle solidarités qui représentent 56.52ETP dont 25 contrats de droit privé, 3 stagiaires pour 3 ETP.

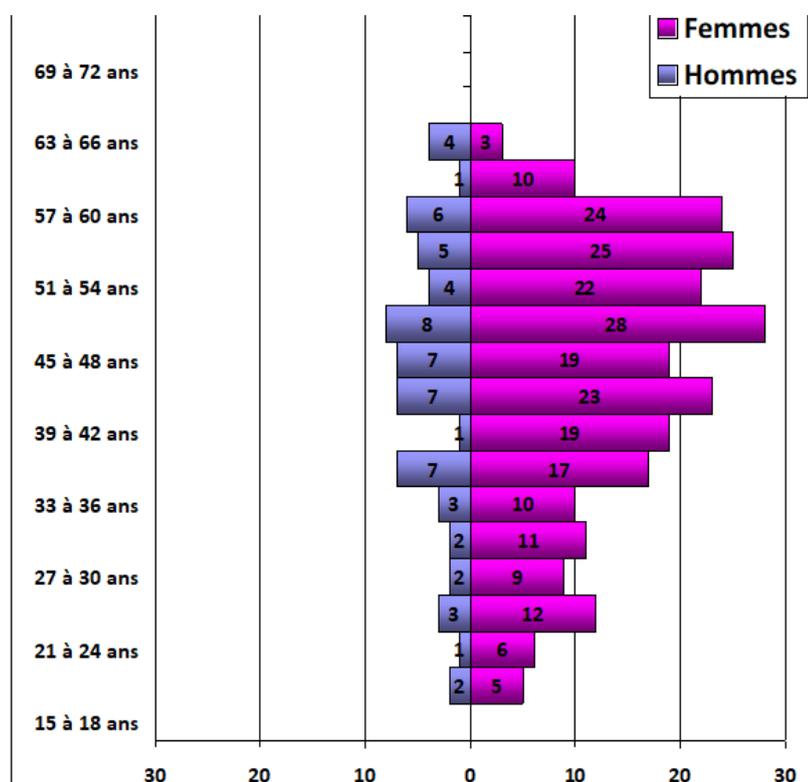
Statut	Nombre d'agents	ETP
Non-titulaire	199	56,52
Stagiaire	3	3
Titulaire	92	69,25

Les emplois permanents sont au nombre de 96 et représentent 72.31 ETP, les agents non permanents sont 199 et comptent pour 56.52 ETP.

Cadre d'emploi	Nb d'agents dans le cadre d'emploi	ETP
Adjoint administratifs	18	16,59
Adjoint du patrimoine	2	2
Adjoint techniques	14	12,18
Agents de Maîtrise	1	1
Agents Contractuels	211	69,46
Agents Sociaux Territoriaux	24	8,35
Agents Spécialisés Ecoles Mat.	6	5,21
Animateurs territoriaux	1	1
Assistant conserv. pat. & bibli	1	1
Assistant d'enseiqn. artistique	13	9,38
DGA des services des communes	1	1
DGS des communes	1	1
Educateurs de jeunes enfants	1	1
Ingénieurs territoriaux	2	1,8
Professeurs Enseig. Artistique	1	1
Rédacteurs territoriaux	6	6
Secrétaires de Mairie	1	1
Techniciens territoriaux	3	2,8

La Pyramide des âges :

L'âge moyen des agents de la collectivité est de 46 ans en 2020.



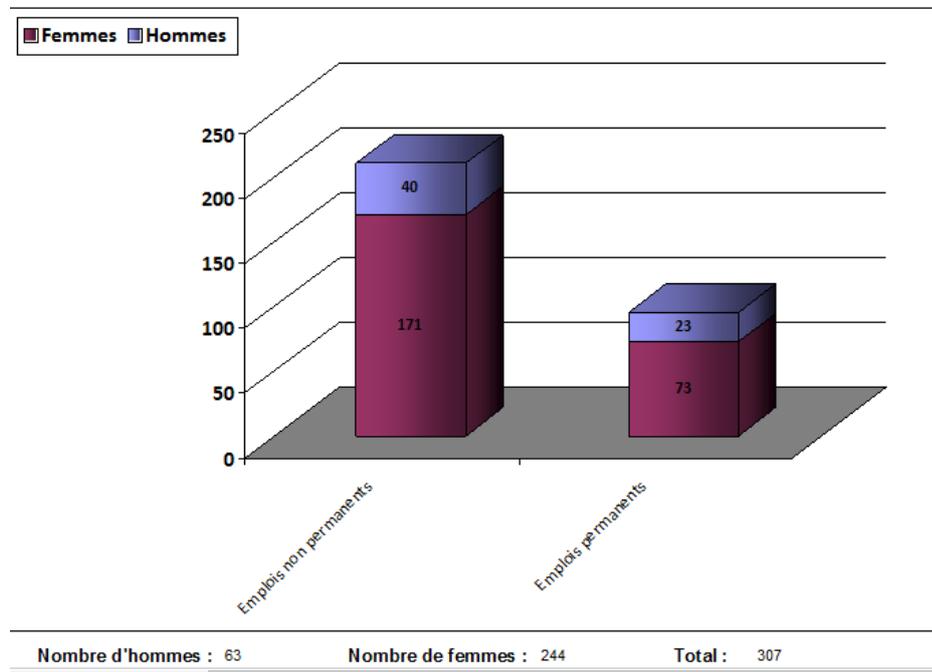
Répartition par grade :

Grade	Age moyen
Adjoint administratif	44
Adjoint du patrimoine	44
Adjoint technique	50
Agent social	52
Agent spécialisé - écoles maternelles	50
Assistant et Professeur de l'enseignement artistique	43
Directeurs	49
Educateur jeunes enfants .	39
Agent contractuels	45
Ingénieur	48
Rédacteur	48
Technicien	46
Agent de maitrise	43
Assistant de conserv	43

Rapport égalité hommes-femmes :

L'effectif de la CCTNP comporte :

- 244 femmes
- 63 hommes



Titularisation - Stagiairisation

Titularisations sur l'année

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Hors catégorie	Total
Culturelle	0	3	0	0	3
Total	0	3	0	0	3

Etablissement : COM DE COM TNP

Mise en stage sur l'année

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Hors catégorie	Total
Administrative	0	0	2	0	2
Total	0	0	2	0	2

Avancements d'échelon et de grade :

Avancements d'échelon

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Hors catégorie	Total
Social	0	0	14	0	14
Animation	0	1	0	0	1
Technique	1	0	8	0	9
Culturelle	1	7	0	0	8
Administrative	1	2	10	0	13
Total	3	10	32	0	45

Avancements de grade

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Hors catégorie	Total
Technique	0	0	2	0	2
Culturelle	0	1	0	0	1
Administrative	0	1	1	0	2
Total	0	2	3	0	5

Absentéisme :

Pour les titulaires et stagiaires : Agents affiliés à la CNRACL :

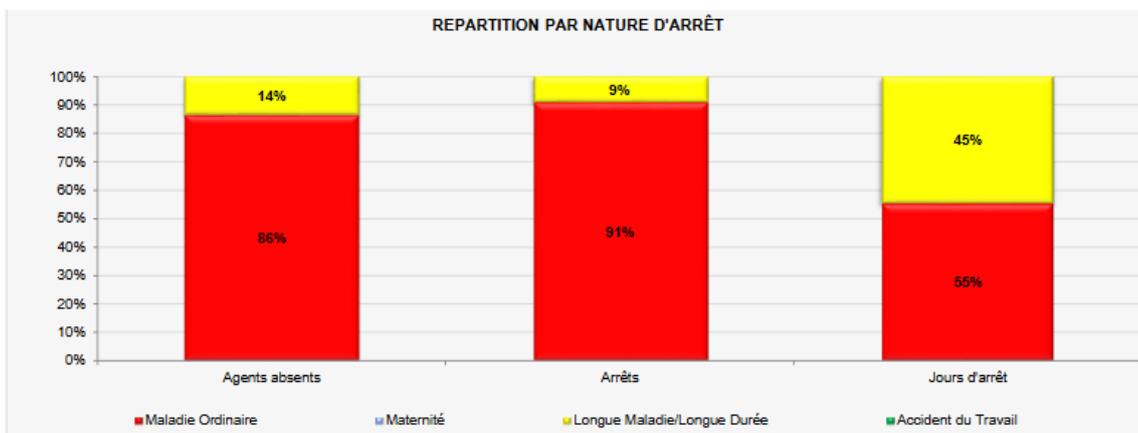
Absentéisme global :

- ✚ 33.3% des agents se sont arrêtés au moins une fois.
- ✚ Chacun de ces agents absents se sont arrêtés en moyenne 1.5 fois sur l'année pour une moyenne de 45 jours.
- ✚ La part du temps perdu en raison des absences est de 8% ce qui représente 5 agents absents sur l'année.

Maladie ordinaire

- ✚ On recense 1.6 arrêt par agent absent en maladie ordinaire
- ✚ Chacun des arrêts dure en moyenne 27.3 jours sur l'année
- ✚ La part du temps perdu en raison des absences est de 4.4% ce qui représente 3 agents absents sur l'année.

Répartition de l'absentéisme :



La maladie ordinaire représente 86 % des agents absents, 91 % des arrêts et 55 % des jours d'absence.

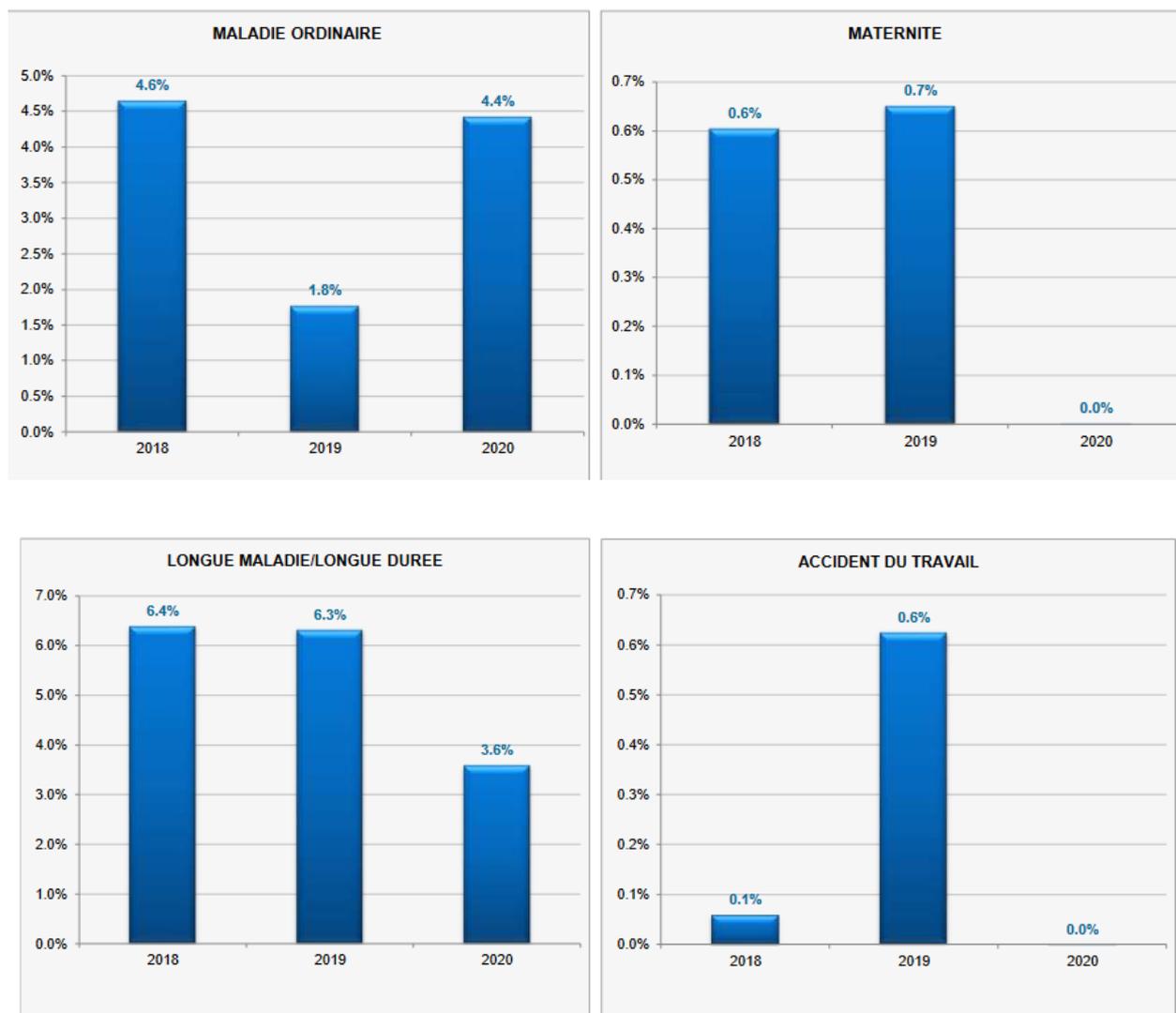
Sur 100 arrêts, 91 sont dus à des absences en maladie ordinaire, 9 en longue maladie/longue durée.

NATURE D'ARRET	DONNEES BRUTES			INDICATEURS STATISTIQUES				
	Agents Absents*	Arrêts (en cours)	Jours d'arrêt	EXPOSITION	FREQUENCE		GRAVITE	
				Proportion d'agents absents	Fréquence d'arrêt	Nombre d'arrêts pour 100 agents employés	Durée moyenne d'arrêt	Taux d'absentéisme**
Maladie Ordinaire	19	30	820.0	28.8%	1.58	45.5	27.3	4.4%
Maternité	0	-	-					
Longue Maladie/Longue Durée	3	3	665.0	4.5%	1.00	4.5	221.7	3.6%
Accident du Travail	0	-	-					
ABSENTEISME GLOBAL	22	33	1 485.0	33.3%	1.50	50.0	45.0	8.0%

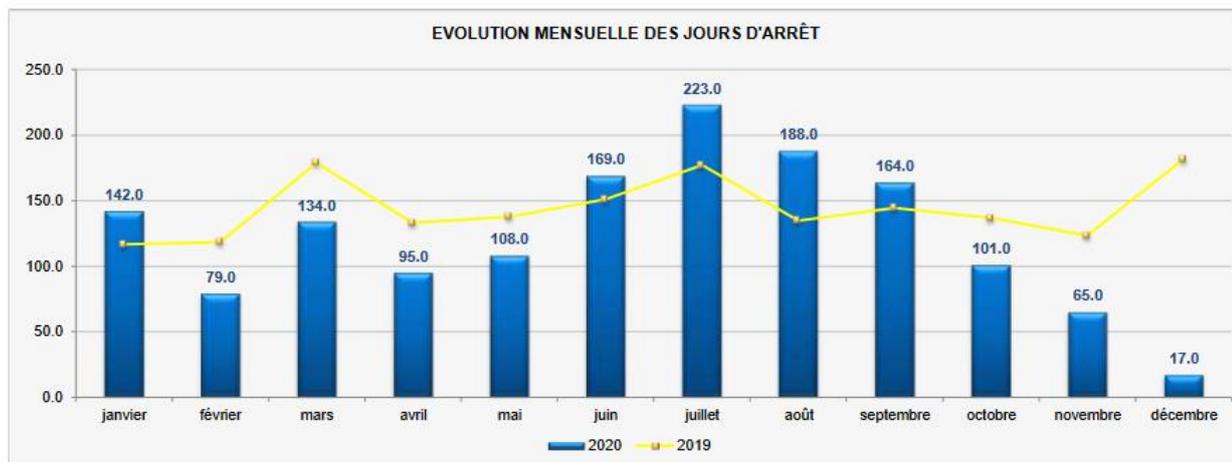
*Cette colonne ne prend en compte qu'une seule fois le même agent.

**Calculé à partir du nombre moyen de jours travaillés sur la période d'étude par agent, soit 201 jours.

Evolution sur 3 ans par nature d'arrêt du taux d'absentéisme :



Evolution mensuelle des jours d'arrêt :



Pour les titulaires et stagiaires : Agents affiliés à l'Ircantec :

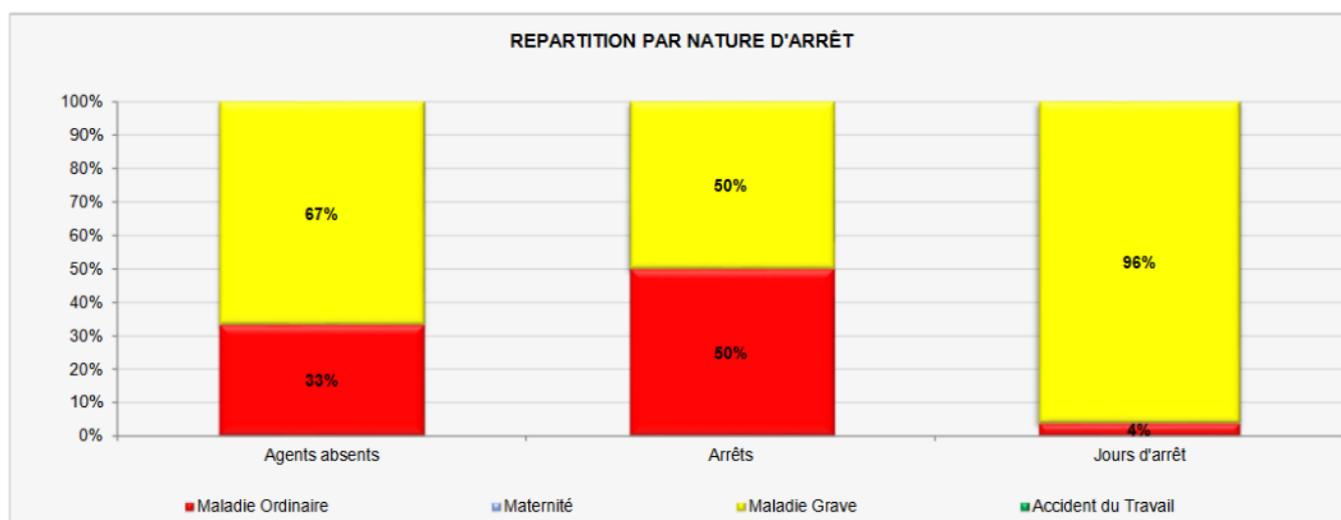
Absentéisme global :

- ✚ 7.7% des agents se sont arrêtés au moins une fois.
- ✚ Chacun de ces agents absents se sont arrêtés en moyenne 1,3 fois sur l'année pour une durée moyenne de 125,3 jours.
- ✚ La part du temps perdu en raison des absences est de 4,6 % ce qui représente 2 agents absents sur l'année.

Maladie ordinaire :

- ✚ On recense 1.6 arrêt par agent absent en maladie ordinaire
- ✚ Chacun des arrêts dure en moyenne 27.3 jours sur l'année
- ✚ La part du temps perdu en raison des absences est de 4.4% ce qui représente 3 agents absents sur l'année.

Répartition de l'absentéisme :



La maladie ordinaire représente 33 % des agents absents, 50 % des arrêts et 4 % des jours d'absence.

Sur 100 arrêts, 50 sont dus à des absences en maladie ordinaire, 50 en maladie grave.

Effectif : 39	DONNEES BRUTES			INDICATEURS STATISTIQUES				
	Agents Absents*	Arrêts (en cours)	Jours d'arrêt	EXPOSITION	FREQUENCE	GRAVITE		
Proportion d'agents absents				Fréquence d'arrêt	Nombre d'arrêts pour 100 agents employés	Durée moyenne d'arrêt	Taux d'absentéisme**	
Maladie Ordinaire	1	2	19.0	2.6%	2.00	5.1	9.5	0.2%
Maternité	0	-	-					
Maladie Grave	2	2	482.0	5.1%	1.00	5.1	241.0	4.4%
Accident du Travail	0	-	-					
ABSENTEISME GLOBAL	3	4	501.0	7.7%	1.33	10.3	125.3	4.6%

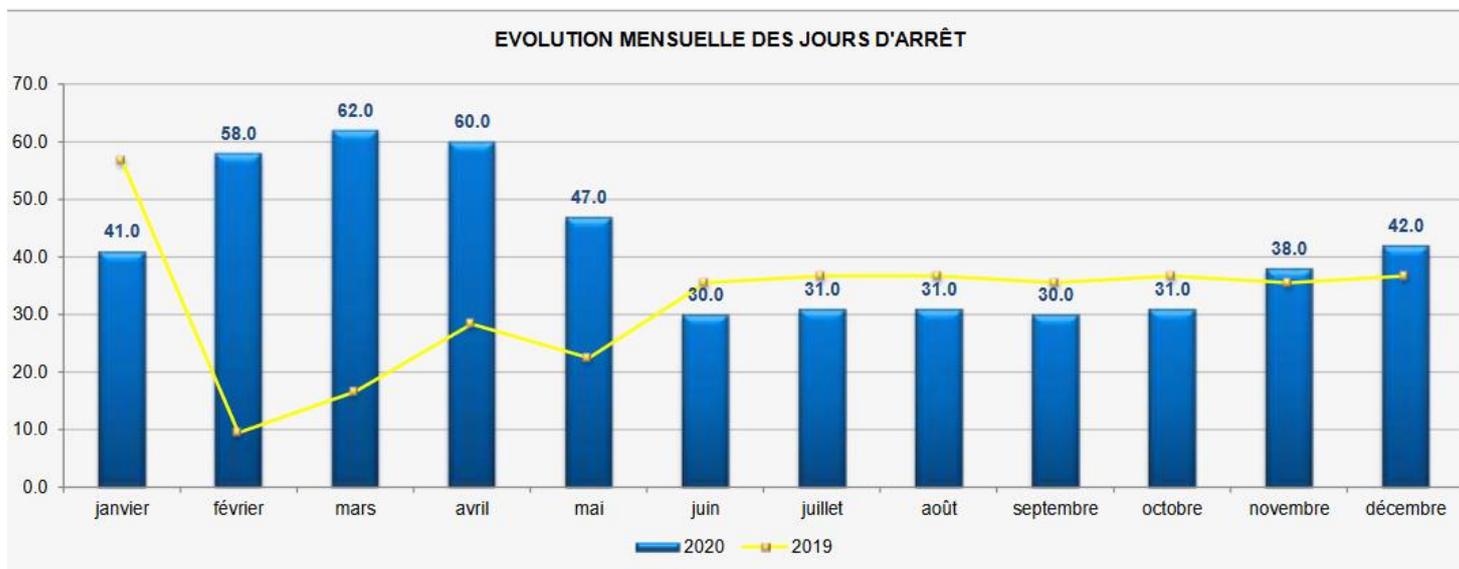
*Cette colonne ne prend en compte qu'une seule fois le même agent.

**Calculé à partir du nombre moyen de jours travaillés sur la période d'étude par agent, soit 201 jours.

Sur la période 2020, 7.7 % des agents NON CNRACL de votre collectivité se sont arrêtés au moins une fois. Chacun de ces agents absents s'arrête en moyenne 1.3 fois sur la période d'étude pour une durée moyenne d'arrêt de 125.3 jours.

La part du temps perdu en raison des absences est de 4.6 %, ce qui représente 2 agents absents sur toute la période considérée.

Evolution mensuelle des jours d'arrêt :



Les agents contractuels affiliés au Régime Général :

En 2020, 7630 jours d'absence d'agents contractuels ont été comptabilisés.

3. Les Dépenses :

Les charges de personnel sont contenues.

La rémunération des personnels titulaires n'augmente que de 0.98% soit un pourcentage inférieur à celui de l'inflation.

La rémunération des personnels non titulaires augmente dans les mêmes proportions. Le régime indemnitaire suit la même progression.

La formation :

Les dépenses afférentes aux formations auprès des organismes extérieurs se sont accrues. Le recours aux prestations offertes par le CNFPT inclus dans les cotisations des agents est malheureusement sous utilisé.

Le matériel :

Le télétravail a nécessité l'achat de matériel informatique (ordinateur – connexion ...).

4. Les perspectives 2021

La badgeuse :

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la badgeuse est en service. Les agents pointent depuis cette date.

L'outil permettra d'assurer un suivi des compteurs au fil de l'eau tant pour les agents que pour la collectivité. Les agents peuvent d'ores et déjà demander leurs congés via l'espace agent.

Des paramétrages sont encore nécessaires. Le prestataire est en cours de résolution et d'adaptation de l'outil.

Les mouvements de personnel :

En 2021, des départs en retraite sont prévus :

- Un agent technique à la Cité souterraine
- Un gestionnaire RH / Comptabilité. À la suite de ce départ, il n'est pas prévu de recrutement externe.
- Un agent du pôle solidarités affecté à la facturation,
- Un agent de la restauration scolaire,
- Un agent en congé de longue durée,
- Un agent d'accueil

Les recrutements :

- Dans l'hypothèse :
 - o De la mise en place d'un Chantier bâtiment, un recrutement d'un encadrant sera à effectuer.
 - o De la mise en place d'une section art dramatique, des recrutements seront réalisés

- Un agent contractuel est recruté à 80% dans le cadre d'un accroissement d'activité au service RH / Comptabilité (mise en place de la badgeuse et remplacement du gestionnaire en formation sur le volet RH du Pôle solidarités.)

Les mobilités :

- L'agent d'accueil du site de Bernaville est affecté à 50% sur le secteur de l'animation.
- Des permanences vont être mises en place au Pôle Solidarités sur les 2 sites de la CCTNP à Villers Bocage et à Bernaville.

Les créations de poste :

- Un poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique (ATEA) 2^{ème} classe (à vérifier) à la suite de la réussite d'un examen,
- Un poste d'agent d'accueil à 17h30 à la suite de la mutation d'un agent dans une autre collectivité
- Un poste d'agent du patrimoine à l'office du tourisme au regard d'une activité constante. Actuellement, l'agent est en CDD sur un accroissement d'activité.
- Un poste d'agent social, Référent qualité dans le cadre du CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens).

Les conditions de travail

Une attention est portée depuis la création de la CCTNP sur la qualité de vie au travail des agents. En effet, l'amélioration des conditions de travail était au cœur de l'action de l'année 2020 et se poursuit par un programme à plus long terme par des équipements de logiciels, de mobiliers ergonomiques et d'outils de travail en général.

En 2021, ces actions seront poursuivies :

- Achat de matériel et mobilier de bureau :
 - Dans ce cadre, un inventaire du matériel et mobilier sera effectué et il sera procédé à leur réforme si nécessaire et à leur remplacement.
 - Afin d'améliorer l'ergonomie des postes de travail administratifs, l'acquisition de supports d'écran sera effectuée.
- Aménagement des postes conformément aux prescriptions médicales du médecin du travail.
- La collectivité se rapproche du FIPHFP afin d'établir une convention relative aux aménagements liés aux conditions de travail ergonomiques des agents.
- La formation :
 - Des formations seront identifiées et proposées aux agents telles que la posture au poste de travail, la manutention de personne, la sécurité
 - Un plan de formation sera élaboré après avoir recensé les demandes des agents exprimées lors des entretiens professionnels.

Les dépenses :

+ Charges de personnel :

- La cotisation SOFAXIS : augmentation du taux de cotisations de 15%, il passera de 5.48% à 6.30% et de 1.45% à 1.67%.

+ Matériel :

- Logiciel RH / Compta : l'achat du logiciel est reporté en 2021.

La mise en place du logiciel permettra une qualité dans la gestion et le suivi des dossiers tant en finances

- Matériel informatique : dans le cadre du télétravail, éviction du partage d'un même matériel entre collègues eu égard aux recommandations sanitaires.



PROJET DE TERRITOIRE

Le Projet de Territoire

➤ Document indispensable pour préparer l'avenir

Trois ans après sa création et à l'aube d'un nouveau mandat, la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie s'est engagée dans l'élaboration de son projet de territoire. Il a pour objectif de construire une vision et une ambition communes du territoire, de ses enjeux et des actions à mettre en œuvre à l'horizon 2030.

➤ Objectifs

Plusieurs objectifs guident l'élaboration du projet de territoire :

- Réunir les acteurs du Territoire Nord Picardie dans un projet commun.
- Fixer des ambitions partagées par l'ensemble des acteurs du territoire
- Doter le territoire d'une feuille de route traduisant une vision stratégique et d'avenir en termes de développement

➤ Les grandes étapes

Afin d'élaborer le projet du Territoire Nord Picardie 2020-2030, notre démarche est construite sur plusieurs temps :

- Élaboration du diagnostic de territoire (analyse de ses points de force et atouts, compréhension de ses enjeux)
- Formalisation du projet de territoire (élaboration de la stratégie de développement, déclinaison opérationnelle du projet)

“L'enjeu essentiel pour mon mandat c'est de faire que le Territoire Nord Picardie ne soient plus une addition des anciens territoires, Bocage-Hallue, Doullennais et Bernavillois, mais qu'ils aient une cohérence et un projet partagé”

*Christelle Hiver,
Présidente du Territoire Nord Picardie*



COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

PERSPECTIVES 2021

➤ **Le PLUi du Doullennais**

L'aménagement du territoire sera marqué cette année par le déroulement de l'étude dédiée au PLUi du Doullennais dans l'attente des conclusions du projet de territoire qui permettra d'en envisager une vision plus globale.

La planification en est la nécessaire traduction.

A l'étude pure du PLUi s'ajoutent :

➔ **L'Étude pluviale du Doullennais**

Cette étude est obligatoire dans le cadre de l'élaboration du PLUi du Doullennais conformément aux orientations du SCOT du Grand Amiénois et doit compléter le diagnostic de territoire.

Coût prévisionnel : 85 000 € TTC finançable à 50% par l'agence de l'eau.

L'année 2021 verra la réalisation du diagnostic.

➔ **Site patrimonial remarquable de Doullens et Lucheux**

L'étude sera annexée au PLUi du Doullennais et vise à assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine architectural et paysager de Doullens et Lucheux. Cette étude, réalisée par des architectes habilités, est estimée à environ 140 000 € TTC en sachant que des financements d'Etat sont possibles pour un reste à charge de 30% minimum pour la collectivité. Cette étude est prévisionnellement fixée dans le courant du deuxième semestre 2021 (un montant de 10 000 € pourrait d'ores et déjà être budgété pour la phase préliminaire cette année).

➤ **Les modifications de documents d'urbanisme existants**

➔ **Modifications du PLUi de Beauval : (approbation prévue pour été 2021)**

➔ **Modification du PLUi du Bocage-Hallue**

➔ **Modification du PLUi du Bernavillois n°1 et 2**

➔ **Révision de la carte communale de Beauquesne**

La réalisation de l'ensemble des documents d'étude nécessite environ 550 000€ qu'il conviendrait de décliner en autorisation de programme. En termes de financements, la CCTNP émerge aux crédits du Département accordés dans le cadre du contrat territorial ainsi qu'à une nouvelle demande de Dotation Globale de Décentralisation.

La CCTNP enclenchera une réflexion sur les modifications des documents d'urbanisme à venir de manière à les anticiper budgétairement et d'organiser la tenue des procédures à venir (1 modification par PLUi tous les deux ans).

➤ **L'instruction des actes d'urbanisme**

La CCTNP prévoit de déléguer l'ensemble des demandes d'autorisation de construire du territoire communautaire au Pôle métropolitain (l'instruction ADS du Bernavillois en régie s'arrêtera en juin 2021 conformément au renouvellement des conventions tripartites communes/CCTNP/pôle). Cette délégation permettra également la mise en place de la dématérialisation des actes réglementairement prévues en 2022 en sachant qu'un cloud en interne (hors coût des signatures électroniques) est estimée à 12 000 € HT/an pour l'ensemble des 65 communes de la CCTNP.

Le pôle facturera le service en application du mode de calcul selon une simulation du PFIA : l'estimation en est de 106 026,50 € incluant le Bernavillois, territoire sur lequel était menée l'expérience d'instruction en régie.

Pour mémoire la facturation de l'ADS de 2019 pour le Bocage-Hallue et le Doullennais s'élevait à 96 266,90 €

La CCTNP n'instruit pas l'ensemble des demandes d'autorisation de construire (seuls sont instruits les PC, PA, PD et DP avec surface de plancher). Avec le PFIA, la délégation au Pôle permettra le traitement de l'ensemble des actes (il n'y aura plus de coût unitaire à l'acte).

Cette compétence est une des compétences obligatoires de notre collectivité.

Génératrice d'emplois et donc de richesses pour notre territoire nous contribuerons à la développer cette année par la poursuite de la commercialisation des terrains de la zone d'activités « La Montignette ».

Pour ce faire, nous suivrons avec attention le déroulé de la procédure « loi sur l'eau » retardé cette année par des procédures administratives.

Des fouilles archéologiques sont également nécessaires pour poursuivre les aménagements. Initialement prévus sur 8 hectares, les services de l'Etat ont été attentifs à nos alertes et à notre volonté de faciliter le déploiement de l'économie sur notre territoire. En effet les fouilles archéologiques sont très onéreuses et la DRAC accepte de réduire le périmètre à investiguer de 8 à 3.7 hectares ce qui nous permet de réaliser une économie très substantielle puisque le coût estimé des fouilles passe mathématiquement de 910 000€ à 450 000€.

Un dossier de subvention auprès de la DRAC nous permettra de conforter l'assainissement financier de l'opération d'aménagement grâce aux 50% qui sont attendus.

Une fois ces étapes franchies, un nouveau marché de travaux d'aménagement sera à lancer. Les problématiques sont complexes et techniques : assainissement des eaux usées et pluviales, électricité, réseau d'eau, d'électricité, etc...et voirie.

Le marché de maîtrise d'œuvre précédent qui concerne quelques parcelles restant à viabiliser devra être mis à jour et orienté en fonction des demandes ou d'un plan prédéfini.

Enfin, afin d'éviter toute ambiguïté lors des ventes et d'en réguler le fonctionnement, la rédaction d'un règlement de zone est devenue indispensable au vu de son importance.

L'hôtel d'entreprises à Bernaville nécessite un suivi de bon fonctionnement, tant technique qu'humain. Les attributions de prestations le concernant ont été arrêtées en 2020 ce qui permettra son entretien régulier. Il sera important de consacrer du temps à la communication avec les entrepreneurs : un an après leur installation, il sera intéressant de leur faire partager leur expérience. Nous avons en effet besoin d'un « laboratoire d'expériences » qui pourra nous être utile dans des perspectives de développement futur.

Quant à la zone située à Doullens, dans l'attente de la conclusion du PLUI, une vente en réméré a été actée avec la SAFER fin 2019 qui permettra de conserver une possibilité de négociation de l'usage des terrains acquis.

La zone du Rouval dans cette attente, n'est pas à négliger, et nécessite également une veille et un entretien. Il est nécessaire de prévoir un aménagement de retournement entre les entreprises ACIA et NUTRIBIO. Il sera important de réaliser une plaquette de communication sur les terrains encore disponibles.

Dans le cadre de la réhabilitation des friches de l'usine Saint-Frères à BEAUVAL, un accompagnement de maître d'ouvrage sera mis en œuvre. La CCTNP participera au financement de la dépollution des sols du site.

Le tourisme concourt au développement de notre territoire et est intimement lié à la compétence développée ci-avant. Ses acteurs ont particulièrement souffert et souffrent encore de la pandémie liée au Coronavirus. L'apparition de vaccins constitue une lueur d'espoir mais ne suffit pas pour le moment à rassurer totalement les professionnels sur l'avenir et leur activité.

Ils font partie majoritairement des entreprises que la CCTNP a accompagnées au travers de versements directs de subvention pour leur survie. En fonction du budget, il pourra être décidé de reconduire cette mesure.

A l'heure où l'économie s'oriente majoritairement vers le service et les loisirs, le déploiement de l'offre et des activités touristiques peut être salvateur pour notre attractivité.

Pour cela nous disposons de deux axes :

L'office de tourisme dont la priorisation des actions doit être définie pour être efficiente, et la cité souterraine, site touristique majeur dont nous assurons la gestion.

➤ L'office de tourisme

Les années 2019 et 2020 ont été marquées par notre engagement aux côtés du Pôle métropolitain à définir les axes touristiques que nous pouvons développer.

Ainsi notre action en 2021 sera orientée vers le tourisme vert que notre cadre naturel permet de consacrer. La priorité sera donc donnée à l'offre de sentiers de randonnées : entretien, balisage, réaffectations.

Nous attendons également la concrétisation de l'achat de la voie ferrée Saint-Roch/Frévent par le Département qui en termes d'aménagement constitue une réelle opportunité de développement de l'offre vert...ueuse de notre territoire.

La convergence avec les actions menées par le Pôle métropolitain nous laisse également entrevoir le développement d'autres partenariats, existants parfois, mais que seule une communication accrue pourra rendre visibles.

Le besoin est particulièrement criant sur la thématique du patrimoine.

La mise en réseau, la création d'une offre et sa communication incluant, par exemple le patrimoine de Luchaux et de Doullens (pour ne citer que ceux-là parce qu'ils sont ancestraux) permettraient une meilleure visibilité de notre territoire.

La commercialisation et le marketing sont les vecteurs principaux à activer pour parvenir à cet objectif.

Les moyens humains pour ce faire sont en place grâce au recrutement pérenne d'un agent et à la valorisation et au redéploiement des compétences détenues par les agents présents au sein de la collectivité.

Leur feuille de route est écrite et confirmée par ce DOB :

- MISE EN PLACE D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION SUR LA DESTINATION
- DEVELOPPER LA COMMERCIALISATION DE PRODUITS TOURISTIQUES
 - Dont la déclinaison est traduite à titre d'exemples par l'organisation d'une journée partenariale avec les acteurs locaux (hébergeurs, restaurateurs, producteurs...)
 - La remise en état et création de nouveaux chemins de randonnée : aspects techniques, cartographiques, ...
 - Le travail sur tous les supports de communication : suite et fin de la conception des panneaux touristiques, actualisation des brochures par exemple,
 - Et la création d'événements

➤ **La Cité Souterraine de Naours**

L'année 2020 a été particulièrement éprouvante pour le site et ses acteurs, les personnels qui s'y consacrent pleinement et dont le tourisme et la bonne marche du site sont le cœur de métier.

Le prochain début de saison s'annonce à nouveau sous le signe de contraintes sanitaires à respecter et à renouveler. Mises en œuvre lors de la réouverture du site en juin 2020, elles nécessiteront des ajustements et de nouveaux achats de protection.

Fer de lance interne à la collectivité, la cité souterraine contribue au maintien de notre économie locale.

En écho au chapitre précédent et dans la logique qui lie ce site à l'office de tourisme, la communication et la valorisation du patrimoine et du tourisme vert seront les axes majeurs de travail et de développement de l'attractivité du site pour cette année 2021.

Tout d'abord la communication avec l'aboutissement de la refonte du site internet débutée en 2020. La promotion du site rénové est importante tant sur notre territoire qu'à l'extérieur pour susciter la curiosité des visiteurs potentiels et leur donner l'envie de venir et de re-venir, les derniers termes s'adressant particulièrement à la population locale.

Les possibilités de réservation en ligne participeront à la fois à la modernisation des moyens de paiement attendue par nos visiteurs et concourront à la protection sanitaire des agents et des touristes qui auront moins de transactions sur site à gérer. De plus, la trésorerie nous a informés des possibilités réduites de dépôt de fonds à partir de 2022. A cette date, en effet, la collectivité devra avoir contractualisé avec son propre convoyeur de fonds.

La promotion du musée des voyageurs, dont l'inauguration n'a pas pu avoir lieu en 2020, permettrait, à défaut de voir revenir les touristes étrangers en raison de la pandémie, d'en assurer la visite par la population locale et celle qui pourra fréquenter la Côte picarde et la ville d'Amiens. Cette promotion commence par la sensibilisation de nos propres personnels à travers un affichage au sein de nos

propres bâtiments, des publications dans le mag'info...pour achever sa course dans les forums liés au tourisme en lien avec nos partenaires institutionnels.

La réalisation d'un circuit entièrement dédié à cette thématique compléterait l'offre.

Le deuxième axe réside en la découverte et la promotion du patrimoine et du tourisme vert. A chaque année son lot de nouveautés. Cette année sera celle du Moulin de Stavele, dont la rénovation est portée par l'Association NorPatrimoine, et des événements qui pourraient être organisés autour de son arrivée : mobilisation des acteurs locaux, chasse au trésor,

Le parc accrobranche reste méconnu des habitants de notre territoire et nécessite d'être promu.

La promotion des activités de nature ne sera que propice à la lutte contre la pandémie et elles rassurent les touristes pour cette même raison. Faire d'une difficulté une opportunité ! voilà tout l'enjeu du tourisme vert pour qu'une occasion se transforme en envie.

Par ailleurs le site, au travers d'activités pédagogiques qu'il est possible d'y déployer est un vecteur de transversalité. Déjà largement mise en œuvre avec le service culture, sa promotion au travers d'événements ludiques à destination de la jeunesse, contribuerait à sa valorisation auprès des enseignants et des directeurs d'école, des centres de loisirs des territoires voisins et au-delà, et des familles.

Les Investissements et dépenses à prévoir en fonctionnement au titre de l'année 2021 sont les suivantes, la gestion du site de la cité souterraine étant assurée au sein d'un budget annexe.

→ Programme d'évènements à renouveler ou envisagé :

Montants estimés :

- Festival Grott'esque : 5 000 €
- Journées Européennes du Patrimoine (JEP) 2020 : 700 €
- Les lumières souterraines : Projection lumières immersives (www.lumdeverre.com)
15 000 € à 25 000 € pour 2 semaines.

Demande de subvention : aide financière potentielle du Conseil départemental de la Somme, de la Direction Régionale des affaires culturelles (Drac)

→ Changement du système de caisses (matériel et logiciel) : étude et chiffrage en cours

→ Nouveau matériel informatique + bureaux neufs :

2 nouveaux ordinateurs + 4 bureaux adaptés aux espaces back office du personnel :

Montant total : 5 000 €

Les préoccupations de nos concitoyens en matière d'environnement et de développement durable doivent s'inscrire au cœur de nos politiques.

Le déploiement de nos actions en matière de lutte contre l'érosion et le ruissellement, la structuration de nos réflexions dans le cadre de la GEMAPI et les premières initiatives en faveur du développement durable doivent s'inscrire de manière significative dans notre budget 2021.

➤ **La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)**

L'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE), en conformité avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), sera engagée en lien avec la mise en place de la Commission locale de l'Eau (CLE).

Le plan de gestion des berges de l'Authie et de ses affluents est en cours de finalisation. Il y a lieu de déposer un dossier DIG au titre de notre EPCI.

Une réflexion sur la délégation de cette compétence au SYMCEA sera engagée.

Un état des lieux complet des barrages et des seuils a été formulé auprès du SYMCEA.

Il importe d'avoir une vision claire du qui fait quoi et de mettre en place un suivi précis des travaux. La cartographie fine des zones humides et de leurs caractéristiques devra être établie, elle sera intégrée au PLUI.

Il importe de relancer les services de l'Etat qui n'ont pas tenu leurs engagements pour les études préalables et l'élaboration éventuelle d'un Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) et la création d'un Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB).

Les conventions avec l'Association syndicale autorisée (ASA) de l'Hallue et l'AMEVA pour le bassin-versant de la Nièvre seront suivies avec attention.

Dans le cadre de l'extension de l'établissement public foncier et de l'adhésion de la CCTNP à cette structure, une cotisation est à prévoir.

Pour rappel la CCTNP a reçu par voie de transfert la compétence assainissement sur l'ensemble de son territoire depuis le 01/01/2020. Après sa préparation au travers d'un diagnostic en 2019, et la mise en œuvre de la compétence au moyen des ressources existantes, grâce à un partenariat avec les communes, l'expérience de l'année 2020 a permis de prendre la mesure des actions à mener sur notre organisation en général ainsi que sur les travaux à mener à court, moyen et long terme. L'organisation actuelle ne permet pas un fonctionnement optimal du service.

La police de l'eau nous rappelle par ailleurs nos obligations, nous devons prioriser nos actions afin d'éviter les pénalités annoncées qui grèveraient notre budget de façon conséquente.

➤ **Organisation du service**

L'organisation d'un service administratif en régie nécessite :

- L'emploi d'un agent administratif à plein temps et un demi au service technique (1,5 ETP) (cf étude AMEVA)
- L'harmonisation du système de perception des recettes des abonnés afin d'assurer un encaissement plus régulier
- L'harmonisation du règlement de service sur l'ensemble de notre territoire incluant l'élaboration d'une politique de bon raccordement et de contrôle.
- L'élaboration d'un projet de service technique pour l'exploitation des systèmes d'assainissement à moyen terme (Régie, prestation de service, DSP)
- La révision voire l'harmonisation des tarifs : taxe assainissement, part fixe, raccordement, divers...
- La gestion raisonnée des espaces verts
- Et la conclusion des conditions de travail des agents du service technique par l'élaboration d'un plan de continuité de service qui se traduit notamment par la mise en place d'astreintes

➤ **Prévisionnel d'études et de travaux**

L'ensemble de nos systèmes d'assainissement présente des non-conformités au niveau national et européen à des niveaux plus ou moins importants, des études et des travaux sont à mener pour être conforme. Une non-conformité sur un système peut compromettre le développement de la commune.

Les travaux prioritaires à mener sont les suivants :

- Systeme d'assainissement de Beauval :
Reconstruction de la station d'épuration, d'un bassin de stockage et de restitution des eaux usées par temps de pluie et extension du réseau. Les travaux sont prioritaires en 2021 sous peine de sanction européenne.

- Système d'assainissement de Villers Bocage :
Réalisation des travaux de déconnexion des eaux pluviales (démarrage travaux mars 2021)
Remplacement du dégrilleur à la station d'épuration
Réalisation d'un diagnostic réseau en vue de la mise aux normes du système d'assainissement
Installation de bouée de sauvetage autour des bassins de la STEP

- Système d'assainissement de Flesselles :
Curage et remplacement de la géo membrane sur le bassin de stockage et de restitution de la station.
Réalisation d'un diagnostic réseau en vue de la mise aux normes du système d'assainissement.

Etude et travaux selon avis DDTM de mise en conformité de la station.

- Système d'assainissement de Rubempré :
Expertise de la seconde lagune pour solutionner le soulèvement de la géo membrane.
Décompactage des lits d'infiltration pour améliorer leur fonctionnement.
Réalisation d'un diagnostic réseau en vue de la mise aux normes du système d'assainissement.

- Système d'assainissement de Candas :
Vidange de la première lagune.
Réalisation d'un diagnostic réseau en vue de la mise aux normes du système d'assainissement.

- Système d'assainissement de Fieffes-Montrelet et de Bonneville :
Curage du premier lit filtrant planté de roseaux.
Réalisation d'un diagnostic réseau en vue de la mise aux normes du système d'assainissement.

- Systèmes de Fienvillers et de Lucheux :
Poursuite des raccordements des particuliers aux réseaux de collecte des eaux usées.

- Systèmes d'assainissement de Bernaville :
Poursuite de l'expertise en cours et étude des solutions à envisager pour solutionner les problèmes de capacité non conforme au projet initial.
Réalisation d'un diagnostic réseau en vue de la mise aux normes du système d'assainissement.

- Commune de Naours :
Elaboration du dossier au titre de la loi sur l'eau.

- Système d'assainissement de Coisy et de Rainneville :
Réalisation d'un diagnostic réseau en vue de la mise aux normes du système d'assainissement.



COMPÉTENCES OPTIONNELLES

PERSPECTIVES 2021

Dans le cadre de sa compétence « Habitat », la Communauté de communes s'est associée avec La Poste et l'association SoliHa (opérateur agréé dans le domaine de la rénovation énergétique) afin de proposer 150 diagnostics énergétiques gratuits sur le territoire pour les propriétaires intéressés et éligibles (sous condition de revenus). Cette opération enclenchée depuis février 2020 (financée totalement par l'Etat dans le cadre des Certificats d'Economie d'Energie, et par SOLIHA) a permis la réalisation de 65 diagnostics en 2020. Depuis le début de l'année, 6 diagnostics supplémentaires ont été réalisés. La crise sanitaire a quelque peu retardé le dispositif qui devrait s'éteindre en milieu d'année faute de non-reconduction du programme par l'Etat.

Par ailleurs, l'intérêt communautaire de la politique de l'Habitat mené par la CCTNP n'a pas encore été défini et gagnerait à être engagé concernant notamment la réalisation d'une ou plusieurs opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) au vu du pourcentage de vacances dans les logements anciens. Cette procédure est à corréliser avec le 0% d'artificialisation prévu à terme dans les documents d'urbanisme.

Le partenariat noué au sein du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois (PMGA) autour du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) contribuera dans l'appréhension des économies d'énergie pouvant être mises en œuvre tant pour les bâtiments privés que publics.

L'entretien des voiries communales est une préoccupation majeure des élus. La communauté de communes élabore annuellement un programme d'intervention sur nos routes tant dans le domaine de l'entretien que de l'investissement. De plus, notre personnel technique intervient pour l'entretien des accotements sur les routes reliant nos communes.

Notre collectivité injecte chaque année plus d'1 400.000 euros dans les travaux et elle se doit de respecter cette dépense annuelle, faute de constater une détérioration des chaussées qui entraînerait des frais supplémentaires.

En 2020 un investissement a été réalisé pour l'achat d'une débroussailleuse équipée d'un bras d'élagage nécessaire à l'entretien de nos chemins communaux mais également à l'entretien des différents bassins réalisés dans le cadre de l'érosion afin d'éviter les nombreuses inondations que notre territoire a connu ces dernières années. Cette année une dépense d'environ 100.000 euros est à prévoir pour l'achat d'un nouveau tracteur et de petits matériels divers.

Il est également à prévoir la réalisation d'un diagnostic portant sur la solidité des ponts dans nos communes en raison de la vétusté éventuelle de ces derniers.

➤ **Sentiers de randonnée :**

La communauté de communes devra prévoir un budget d'investissement de 10 000 euros environ afin de remettre en état les sentiers de randonnée existants. Il sera proposé à l'assemblée communautaire la création de nouveaux sentiers dans la vallée de l'Hallue et du Bernavillois.

D'autre part, le département a décidé d'abandonner deux circuits d'intérêt départemental « Dans la campagne près des mûches » et « Le tortillard ». Il va de soi que notre collectivité va reprendre l'entretien de ces derniers et le département s'engage à donner ces deux chemins en bon état.

➤ **Le repas à domicile :**

La continuité du service au profit des personnes âgées sur le territoire de la CCTNP est maintenue. Toutefois, le marché prenant fin au 31 mars 2021, une étude destinée à optimiser le service de livraison est en cours :

- Contractualisation en lot unique,
- Livraison en un seul point,
- Conditionnement par la société,
- Optimisation des tournées.

Afin d'établir une comparaison fiable, un diagnostic cartographique est en cours de réalisation par la société **Mapotempo** (Groupe UP).

Il est envisagé d'améliorer l'enregistrement des livraisons repas (traçabilité, gain de temps réalisé pour la facturation, optimisation des tournées) en acquérant un logiciel Millésime Maintien à Domicile module portage de repas + module télégestion embarquée DOMATEL Mobil.

➤ **L'animation :**

Les actions en faveur des séniors du territoire seront échelonnées d'avril à octobre 2021, deux axes sont retenus :

1. 2 Ateliers présentés à la conférence des financeurs par la CCTNP.
2. 3 thématiques choisies en partenariat avec Défi Autonomie séniors (sans incidence financière à la charge de la CCTNP)

Le service des solidarités a proposé dans le cadre de la Conférence des financeurs 2021 :

- Un atelier Sophrologie, mis en place sur 4 lieux composés de 5 séances.
- Un atelier informatique, avec la possibilité de le mettre en place sur 30 communes du territoire 1h30 d'initiation informatique 1 fois toutes les 3 semaines.

En partenariat avec Défi Autonomie Séniors ont été proposées les thématiques suivantes :

- Gymnastique Cérébrale 3 ateliers.
 - Ces ateliers permettent de s'informer sur les différents types de mémoire, faire travailler sa mémoire tout en s'amusant ; s'approprier des conseils.
Les ateliers gymnastiques cérébrales sont construits en 5 séances de 2 heures alliant conseils et exercices pratiques

- Equilibre alimentaire 1 atelier.
 - Ces ateliers permettent : d'adapter les habitudes alimentaires ; d'avoir une alimentation saine et équilibrée ; de sensibiliser aux effets de l'alimentation sur l'organisme.
 Les ateliers Equilibre alimentaire sont construits en 5 séances de 2 heures.
- Séniors au volant 2 ou 3 ateliers.
 - Ces ateliers permettent d'assurer que les séniors connaissent les règles de sécurité routière en vigueur ; préserver la qualité de bon conducteur ; être attentif à la qualité visuelle et à la conduite de nuit ; rester autonome le plus longtemps possible.
 Les ateliers seniors au volant sont construits en 6 séances de 2 heures.

Les besoins en matériel :

- 1 ordinateur portable.
- Véhicule de petite cylindrée en location sur la période d'avril à octobre.

➤ **Maintien à Domicile :**

Une réorganisation spatiale a été faite au 1^{er} janvier 2021 de la façon suivante :

Elle a pour objectif de :

- a. Rompre la monotonie des plannings (demande formulée par les agents de planification).
- b. Impulser un Service de proximité.
- c. Recréer du lien et de l'écoute avec les agents sur le terrain.

En date du 1^{er} janvier, il est créé un pôle Qualité au sein du service maintien à domicile. Un agent qualité prend en charge les évaluations qualité au domicile des bénéficiaires, l'instruction et le renouvellement des demandes d'aide, il participera à l'organisation de réunions de travail avec les équipes de terrain

Les besoins en matériel :

- L'achat d'un véhicule de petite cylindrée pour le service Qualité,
- L'achat d'un ordinateur portable + pack office pour le service Qualité,
- 7 téléphones portable de type,
- Une extension de ligne téléphonique et réseau pour l'Open-Space,
- Un amplificateur de réseau pour le téléphone d'astreinte (zone peu couverte voir blanche),
- 7 écrans d'ordinateur,
- Chaises de bureau ergonomique,
- Solliciter les besoins en matériel pour le pôle facturation.

➤ **MARPA :**

Grâce à la renégociation des emprunts, la convention financière avec l'association de gestion de la MARPA va être revue à la baisse permettant un allègement conséquent de ses charges. Elle souhaite profiter de la négociation du marché photocopieur pour limiter ses dépenses en fourniture d'encre. Il est urgent de planifier les travaux recensés : les dépenses afférentes devront figurer au budget primitif.

➤ **Insertion :**

Maintien des deux chantiers d'insertion actuels :

1. Chantier Espace vert situé à la Citadelle à DOULLENS.
2. Chantier Maraichage et horticulture biologique à BERNAVILLE.

Il est proposé de relancer le Chantier bâtiment, en prévoyant le recrutement d'un encadrant et l'investissement de matériel d'outillage après avoir recensé les stocks notamment à l'ancien captage. Il est à prévoir l'acquisition de toilettes sèches en extérieur sur le chantier de BERNAVILLE.

Une réflexion est en cours afin que les chantiers d'insertion soient un vecteur de la transversalité des autres services sur le thème de l'environnement que nous souhaiterions développer avec les élèves des écoles, les habitants et les établissements hébergeant des personnes âgées.

Par ailleurs, la vente de la production des légumes permettrait une approche des métiers du commerce aux bénéficiaires et leur donnerait l'occasion d'aborder d'autres domaines de compétence professionnelle. Cette production favorise également notre entrée au Plan Alimentaire Territorial porté par le Pôle métropolitain. Il s'inscrit dans une volonté de développer une meilleure alimentation sur notre territoire tout en y valorisant les circuits courts.

Le renforcement de notre communication et de la signalétique mettra en lumière notre action en faveur des personnes éloignées de l'emploi et des bienfaits apportés pour leur ré-insertion."

PRESENTATION DE LA DEMARCHE DE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)





COMPÉTENCES FACULTATIVES

PERSPECTIVES 2021

CONSTRUCTION D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

➤ **Le centre aquatique :**

Les travaux ont déjà débuté l'an dernier par la mise en place de la plate-forme. Concernant la construction proprement dite, elle commencera en ce début d'année. Les marchés de travaux viennent d'être notifiés aux seize entreprises qui ont été retenues. Les travaux dureront entre 18 et 24 mois pour donner naissance à un nouvel équipement attendu de toute la population du territoire. Une dépense de 10 500 000 € est à prévoir ces deux prochaines années mais ces dépenses seront en partie couvertes par les subventions obtenues qui sont de l'ordre de 4 000 000 euros, d'un emprunt de 4 millions 500 000 et d'un autofinancement pour le reliquat.

➤ **Les salles de sport :**

Des travaux concernant les chéneaux du gymnase de VILLERS-BOCAGE seront entrepris cette année. En effet ceux-ci sont cassés en plusieurs endroits entraînant des fuites d'eau et entraînent l'impossibilité d'ouvrir les portes de secours en cas de nécessité.

L'accord de la demande de subvention DETR pour la réfection de la toiture du gymnase de BERNAVILLE ayant été octroyé en 2020, une procédure d'appel à concurrence sera lancée cette année pour la rénovation de la toiture.

La stratégie est différenciée en fonction de l'état d'avancement dans nos anciens EPCI.

Pour le Bernavillois, il y a lieu de finaliser les acquisitions foncières, le plan de gestion, le service après-vente de l'hydraulique douce et la réalisation des curages.

Pour le Bocage-Hallue, les travaux à Naours et La Vicogne (hydrauliques douces et ouvrages structurants) seront achevés cette année.

La faisabilité des aménagements à Wagnies sera étudiée.

Les travaux à Flesselles sont envisagés en lien avec le dossier de la Gézaincourtoise.

La régularisation des acquisitions foncières, du plan de gestion et quelques curages sont à prévoir.

Pour le Doullennais, les acquisitions foncières, les travaux d'hydrauliques douces et ouvrages structurants, ainsi que les études techniques seront poursuivis sur six bassins versants.

L'étude réalisée sur le bassin-versant de la Gézaincourtoise permettra de déposer les dossiers de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et dossier Loi sur l'Eau (DLE) puis d'engager les négociations avec les propriétaires et exploitants.

Pour la partie résiduelle du territoire, une étude de modélisation sera réalisée par le SYMCEA en lien avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).

Il sera nécessaire de négocier avec les « Campagnes de l'Artois » pour déployer les ouvrages du bassin-versant dans le Pas-de-Calais.

➤ **Portail famille**

Un Guichet ALSH en ligne à la disposition des familles 24h/24h.

Le portail familles est un espace en ligne destiné aux familles qui met à leur disposition des services dans le but de simplifier les démarches administratives et de faciliter l'accès à l'information.

Par ce portail, une famille pourra formuler ses demandes en ligne en saisissant toutes les informations la concernant elle et ses enfants et pourra ensuite, à tout moment, inscrire un enfant à des activités proposés par un établissement, réserver des jours d'accueil, alerter la structure d'un événement exceptionnel (absence maladie, ...), consulter ses factures et ses règlements, effectuer un paiement en ligne, éditer son attestation fiscale, etc.

Ce logiciel est financé par la CAF et l'état et les Hauts de France.

Ce service sera mis en place au premier semestre 2021

➤ **Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)**

La CCTNP met en place des ALSH pour les 3-17ans sur l'ensemble du territoire pour les périodes de vacances scolaires et les mercredis.

Sur l'ex-territoire du Bernavillois, la gestion de ces centres a été confiée au PEP 80. La convention nous liant se termine fin 2021. Les élus ont donc décidé de mener une réflexion pour la continuité de ce partenariat.

Le projet de territoire et le diagnostic jeunesse permettront de construire une réflexion globale sur cette compétence.

➤ **Diagnostic jeunesse**

Adapter l'offre à la demande est devenu un véritable challenge pour les communes, notamment en matière de politique "enfance-jeunesse". Faire émerger les enjeux du territoire, identifier les besoins, imaginer des solutions, repérer les mutualisations possibles... Un vaste programme auquel la CAF participe dans le cadre des contrats enfance-jeunesse (CEJ) et des Conventions Territoriales Globales (CTG).

Le diagnostic territoire jeunesse consiste en la réalisation d'un état des lieux de la politique sociale du territoire concerné, à l'égard des enfants et des jeunes.

Cette démarche vise à évaluer le contexte local et à mettre en relief les points forts et les axes d'amélioration de la commune en matière de services, d'associations, de structures, d'organismes socio-culturels etc. dédiés à la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité.

Le diagnostic s'appuie sur des statistiques permettant de :

- Dresser le portrait de la population concernée (démographie, typologie des familles, ressources des ménages...);
- Identifier les besoins actuels et futurs de la population ;
- Etudier les solutions existantes (nombre de structures dédiées à l'enfance et à la jeunesse, localisation, problématiques rencontrées...);
- Développer des partenariats.

La méthodologie d'un diagnostic enfance-jeunesse :

Le Contrat "enfance et jeunesse" repose sur un diagnostic permettant de savoir si la politique sociale actuelle convient aux jeunes. Les élus et acteurs peuvent ainsi appréhender les enjeux et problématiques en matière de politique "enfance jeunesse". Ils prennent ainsi conscience des besoins de la population jeune et de la réalité du terrain.

A terme, l'objectif consiste à orienter ou à réorienter la politique " enfance – jeunesse locale ", à enrichir et à parfaire l'offre existante afin de la faire correspondre aux besoins de la population jeune (jusqu'à 17 ans révolus) dans différents domaines (modes de garde, éducation, sports, loisirs...).

Ce diagnostic est financé par la CAF de la Somme.

➤ Relais assistants maternels (RAM)

La réflexion entreprise en 2020 pour la construction d'un Relais Assistants Maternels à Doullens aboutira en 2021.

La construction de ce RAM permettra d'offrir aux enfants, aux parents et aux assistants maternels un espace dédié.

Pour ce faire, la ville de Doullens a accepté notre demande par la mise en place d'un bail emphytéotique pour les bâtiments. Ce projet contribuera à la revitalisation des centres bourgs.

Dans ce cadre, notre projet consistera en la construction d'un bâtiment en cœur de ville, rue Catherine Garcin. La ville de Doullens dispose de deux bâtiments en ce lieu idéalement localisé entre l'école de musique, la maison de la jeunesse et la Mairie.

Les travaux commenceront en octobre 2021.

En parallèle, la CCTNP étudiera la faisabilité pour la construction d'un troisième Relais Assistants Maternels sur la commune de Villers-Bocage. Ce projet permettrait à notre collectivité d'avoir un maillage de territoire pour l'accueil des 0-3 ans.

➤ **Scolaire**

La CCTNP exerce la compétence scolaire sur les cinq écoles de l'ex Bernavillois. Notre collectivité devra statuer en 2021 sur la prise de compétence globale des écoles de notre territoire soit un volume de 120 classes, 3 000 élèves répartis sur 19 sites.

L'année 2021 verra la finalisation des travaux de sécurisation (Barres anti-paniques, portier vidéo). Sous réserve d'un accord de subvention, des travaux d'amélioration thermique seront effectués à l'école de Fienvillers par le remplacement des menuiseries vétustes.

De même à l'école de Mézerolles, des stores devront être installés dans les classes de maternels afin d'améliorer le confort des élèves.

Les enfants de l'école de Bernaville mangeaient au collège. A la suite de la Covid 19 et de son protocole, les enfants mangent désormais à la salle des loisirs. Une réflexion pourrait être menée pour pérenniser la cantine sur l'école par la construction d'un site dédié permettant une autonomie pour notre collectivité.

Une nouvelle dotation de classes mobiles sera effectuée auprès de nos écoles. Ce projet est financé par le FEDER et la DETR.

Un appel d'offres est en cours pour l'énergie au gaz et permettra de diminuer fortement la facture annuelle, de près de 50%.

Le budget programmation multipôles du service culturel sera identique à 2019, car le BP 2020 a été proratisé à la baisse en raison de la crise sanitaire qui a engendré de mars à juin l'annulation de nombreux spectacles, animations en bibliothèques et projets musicaux pédagogiques au CRI. Le budget est constant, les reports à honorer seront lissés en substitution de certaines nouveautés et jusqu'au retour à une situation permettant une programmation normale.

Projets 2021

➤ **Spectacles vivants**

Le volume de programmation décentralisée tout public et jeune public sera maintenu selon l'actualité de la Covid. (19 à 19 spectacles en moyenne/saison).

La période actuelle ne permet pas de se projeter sur une évolution du volume des spectacles dédiés au public scolaire.

Les conventionnements avec Brass Action et Culture à la ferme et avec d'autres associations potentielles seront à renouveler ou à créer en lien avec l'intérêt communautaire culturel.

La co-production de spectacles Jeune public sera à programmer sur le rayonnement du territoire.

➤ **Bibliothèques**

En prévision d'un possible Contrat Territoire Lecture, le diagnostic du réseau des bibliothèques du territoire Nord Picardie sera poursuivi au premier semestre 2021.

D'autre part la poursuite du programme d'animation de formation sera à prévoir selon l'actualité de la COVID.

Le projet « portage de livres à domicile » devra être travaillé (publics aînés ou empêchés) pour une mise en œuvre avant la fin de l'année 2021. Le projet sera assuré par un agent de la collectivité. Il faudra prévoir l'acquisition des documents adaptés et le matériel.

Il faudra prendre en considération l'intégration de deux nouvelles bibliothèques :

- BEAUVALL, en mai 2021,
- BEAUVALL, au deuxième semestre 2021.

Une convention de coopération devra être signée.

La résidence d'auteur prévue à l'automne sera à déterminer au premier semestre 2021 (public, thématique, auteur). Le budget global à prévoir hors subvention est d'environ 15 000 € par la DRAC et 50% par la CCTNP sur le budget d'animation annuel.

➤ **Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (CRI)**

En raison de la réforme des conservatoires :

- Il sera étudié au 1^{er} semestre 2021 la faisabilité de l'Art dramatique avec des perspectives d'ouverture d'atelier en septembre 2021.
- Il sera nommé un référent handicap qui fera le lien avec les établissements spécialisés et dans la création de sections à destination du milieu handicapé.

Dans le cadre de la formation des élèves tout au long de leur pratique instrumentale et de la préparation aux examens de fin de cycle, auditions, il faudra prévoir un accompagnateur piano qui sera mis à disposition de toutes les classes.

L'ouverture d'une 3^{ème} classe de l'orchestre au collège(4^{ème}) sera programmée en septembre 2021.

Il sera étudié l'ouverture de l'orchestre à l'école en septembre 2021, avec un premier niveau de classe (CE2).

➤ **Cinéma**

Il faudra prévoir le renouvellement de la convention triennale d'exploitation du Tivoli.

Investissements 2021

➤ **Spectacles vivants :**

Une étude est en cours et devra être poursuivie pour l'acquisition d'une billetterie électronique (subvention DETR).

Un kit de communication (spectacle vivant/culture CCTNP) devra être proposé. (Flamme, bêche, présentoir mobile...).

Il faudra prévoir également le renouvellement du parc de matériel scénique qui devient vieillissant et faire l'acquisition d'une structure de petite forme à monter en autonomie.

➤ **Bibliothèques :**

Il nécessitera de solder la subvention de la DRAC des Bibliothèques de 2017, par des achats en matériel informatique des bibliothèques qui ne sont pas dotées et des services numériques (jeux, tablettes, consoles, vidéoprojecteurs). La priorité sera donnée sur l'équipement de Beauquesne et Beauval.

Il faudra également prévoir : L'équipement pour le service de portage de livres à domicile (bacs, documents, moyens), l'acquisition de jeux géants (jeux de société) et la réalisation du projet signalétique du « réseau de bibliothèques » sur 10 sites. (Voir Projet Culturel de Territoire 2019-2021).

➤ **Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (CRI)**

Pour l'orchestre au collège et à l'école, il faudra prévoir un parc d'instruments et poursuivre le renouvellement du parc instrumental de l'école de musique.

➤ **Équipements - Bâtiments :**

Une attention particulière sera portée cette année sur les économies d'énergie pouvant être réalisées au travers des nouveaux équipements entrepris au cours de ces prochaines années. Une convention a été signée en 2020 avec TOTAL GAZ ENERGIE pour isoler l'ensemble des chaufferies dont l'opération s'avère gratuite pour notre collectivité. Cette opération se poursuivra cette année.

Des travaux concernant les éclairages existants (mise en place de lampes à LEDS) devraient être menés afin de baisser notre consommation électrique. Une première dépense de 30000 euros pourrait être allouée cette année.

➤ **Les locaux des Gendarmeries :**

Une étude a été menée en 2020 sur les locaux de la Gendarmerie de BERNAVILLE où certaines familles se sont plaintes de l'état de leurs logements de fonction.

Une réflexion est engagée sur la réhabilitation ou la reconstruction des casernes de la gendarmerie de DOULLENS et de BERNAVILLE. Une réunion est prévue avec Madame L'HOTELLIER, Cheffe du bureau de l'immobilier et du logement de la Région de gendarmerie des Hauts-de-France.

Pour la Gendarmerie de VILLERS-BOCAGE, des travaux d'entretien courant sont menés lorsque ceux-ci sont sollicités ou s'avèrent nécessaires.

Approuvé par délibération le 18 février 2021.

La Présidente,

Christelle HIVER

AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2021



Les autorisations de programme 2021 au budget général de la CCTNP :

Ils concernent la section d'investissement

Objet	Paiements réalisés en 2017	Crédits de paiements au BP 2018	Paiements réalisés en 2018	Crédits de paiements au BP 2019	Paiements réalisés en 2019	Crédits de paiements au BP 2020	Paiements réalisés en 2020	Crédits de paiements à inscrire en 2021	Crédits de paiements à inscrire en 2022
Erosion	74 907,20 €	200 000,00 €	53 581,01 €	150 000,00 €	71 969,63 €	500 000,00 €	340 589,52 €	860 000,00 €	475 000,00 €

Pour mémoire l'autorisation de programme s'élève à 1 800 000,00€

Objet	Paiements réalisés en 2017	Crédits de paiements au BP 2018	Paiements réalisés en 2018	Crédits de paiements au BP 2019	Paiements réalisés en 2019	Crédits de paiements au BP 2020	Paiements réalisés en 2020	Crédits de paiements à inscrire en 2021	Crédits de paiements à inscrire en 2022
Centre aquatique	204 021,71 €	4 013 930,00 €	171 021,02 €		33 376,00 €	4 000 000,00 €	713 984,93 €	7 000 000,00 €	2 698 229,00 €

Le montant total de l'autorisation de programme s'élève à 9 698 229,00€.

Objet	Paiements réalisés en 2017	Crédits de paiements au BP 2018	Paiements réalisés en 2018	Crédits de paiements au BP 2019	Paiements réalisés en 2019	Crédits de paiements au BP 2020	Paiements réalisés en 2020	Crédits de paiements à inscrire en 2021	Crédits de paiements à inscrire en 2022
Urbanisme			68 770,80 €		10 860,00 €		26 195,19 €	350 000,00 €	150 000,00 €